

Abonnements par la poste:

Table with subscription rates for Canada, USA, and other regions, including daily and weekly editions.

LE DEVOIR

Rédaction et administration 336-340 NOTRE-DAME EST MONTREAL

TÉLÉPHONE: Main 7460 SERVICE DE NUIT: Rédaction, Main 5121 Administration, Main 5183

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Ce n'est pas encore la victoire: mais nous pouvons l'avoir!

Samedi dernier, les anciennes élèves de l'École normale de la Congrégation Notre-Dame, réunies en congrès, ont adopté le vœu suivant:

3. Le congrès se prononce de la façon la plus énergique contre les affiches de cinémas et de théâtres, qui sont, dans la plupart des cas, la cause principale du manque d'application à l'étude — pour ne pas dire davantage — d'un trop grand nombre d'enfants.

Voilà un témoignage à retenir — un témoignage de spécialistes dont c'est la fonction d'observer, de diriger et de corriger l'enfance.

Nous le versons au dossier avec l'excellent article de la Semaine religieuse, de Montréal, dont M. Héroux reproduisait récemment les passages saillants, avec la résolution, si bien articulée, que M. Larancée présentait la semaine dernière aux membres de l'exécutif et au conseil municipal.

D'ailleurs le procès est entendu. Catholiques, protestants et juifs, tous les sociologues qui se préoccupent de la protection de l'enfance dénoncent le danger de l'affiche de cinéma pour les enfants, et nous nous réjouissons de cette collaboration, indispensable au succès, qui nous est apportée par les autorités religieuses, par les représentants des pères et des mères de famille.

Mais il ne faut pas croire la victoire atteinte ni même certaine encore.

Nous pouvons l'obtenir; mais nous ne l'avons pas obtenue. Monseigneur le vicaire-général met opportunément les gens en garde contre l'illusion du succès dans les congrès où il a eu l'occasion de porter la parole; et il a bien raison.

Qui touche au cinéma, qui touche à la publicité se heurte à l'une des forces modernes les plus violentes. Derrière ces deux entreprises, qui sont connexes en cette affaire des affiches, se dressent des intérêts rapaces et puissants qui ne lâcheront pas prise tout de suite, d'autant plus que la défaite de la réclame cinématographique serait le prélude logique d'une autre campagne contre l'indécence de l'affiche en général.

La victoire ne nous appartient donc pas encore et il ne faudrait pas que la facilité apparente avec laquelle l'adhésion de la majorité du conseil et de la majorité de l'exécutif a été emportée fût le signal de la trêve.

Au contraire l'excellente tournure de ces préliminaires, cette entrée en matière de bon augure doivent stimuler les énergies.

Cela ne fait mystère pour personne, en effet, que déjà les puissances d'argent, qui s'allient aux puissances politiques, ont agi sur l'administration municipale. On commence à murmurer à l'hôtel de ville que cette réforme radicale est inutile, que l'administration a en mains tous les moyens nécessaires pour contrôler les affiches et que, bien mieux, ce contrôle est aujourd'hui en plein fonctionnement.

Cet argument peut avoir du poids auprès de certains conseillers qui n'aiment point se départir de leurs saintes prérogatives, qui aiment mieux voir la ville périr que de rétrograder plutôt que de déléguer une parcelle de leurs aveugles pouvoirs à une commission d'urbanisme éclairée. Mais il n'en aura pas auprès de tous les gens qui réfléchissent et qui entendent par exemple M. Brodeur réclamer une enquête faite par les citoyens sur l'administration de la police, qui voient, comme nous l'avons signalé ici maintes fois, que c'est le contribuable qui est obligé de veiller lui-même à l'exécution des règlements municipaux, d'assumer le rôle odieux de dénonciateur.

Du reste cette censure existe, elle est en plein fonctionnement, elle est confiée au chef de police et qu'a-t-elle donné jusqu'ici? Rien.

Que l'on fasse jouer des influences, que l'on remue les mauvaises volontés ou que l'on fasse exercer la terrible pression de cette force d'inertie si connue à l'hôtel de ville, cela n'est point douteux.

On affirme que l'un des pontifes de l'administration municipale, bien connu pour sa faiblesse et pour son impéritie, aurait dit en cette affaire — ce qui montre bien la puissance des intérêts qui se cachent derrière le cinéma pour qu'ils réussissent à galvaniser cette inertie: "Nous sommes chargés d'administrer la ville et si on ne veut pas nous la laisser administrer à notre goût, qu'on nous le dise et nous nous en irons." Nous ne sommes pas habitués à de pareils défis. Cependant il y a quelque temps, quand nous demandions que la compagnie des tramways voulût bien tenir compte du fait que la majorité des écoliers dans notre ville sont catholiques et que le tarif des écoliers s'appliquât à la situation des catholiques, M. Robert commença par faire la mauvaise tête et la sourde oreille. "Jamais nous ne ferons cette concession", aurait-il dit. Il a eu le temps de la faire... et puis il est parti, parti de la compagnie des tramways, parti de toutes les compagnies qu'il dominait et qui, à travers les gazettes financières, paraissent sa chose. Le même sort attendra celui qui prend des airs arrogants avec les représentants des pères de famille, si les pères de famille de Montréal, si la majorité des pères de famille catholiques seulement, veut résolument faire cesser ce scandale de la rue — l'affiche indécente; veut résolument supprimer cette provocation à l'innocence de leurs enfants, cette tentation insidieuse, ce danger quotidien qui détruit dans la rue l'effet des bonnes leçons de la maison, l'effet de la vigilance maternelle qui éloigne des yeux des enfants ce cinéma à domicile, le journal jaune.

M. Robert a dû accorder le billet d'écolier tel que nous le demandions avant de prendre son billet de parterre; ses imitateurs, à l'hôtel de ville, dussent-ils prendre au même endroit que M. Brodeur leurs inspirations, dussent-ils compter sur les mêmes protecteurs, auront le même sort que lui — si les pères de famille catholiques le veulent.

Louis DUPIRE.

L'actualité

Gens à chien

En face d'un grand hôtel mont-réalais, une automobile arrêtée. Un homme en descend, suivi d'un chien de police allemand. Deux minutes, l'homme parlait avec une femme entourée de fourvures, et qui

agit d'un air las ses mains chargées de bagues, tandis qu'elle parle, les yeux rivés sur l'animal tenu en laisse par son compagnon. Celui-ci la quitte; se présente au contrôle de l'hôtel, toujours suivi du chien. Un commis lui répond. Ils ne s'entendent pas. L'homme demande à parler au directeur de l'hôtel. Causerie animée, gestes énergiques de dénégation, du directeur,

homme très digne. L'homme descend, d'abord suivi du chien. Celui-ci agite la queue, tandis que son maître, qui a maintenant l'air un peu penaud d'un caniche malmené, cause de nouveau avec la femme. Elle aussi a l'air perplexe. L'un et l'autre, ils hésitent. Et puis l'homme monte dans l'automobile, le chien saute prestement à côté de lui sur la banquette d'avant, et l'auto file comme à regret.

Ce qu'il y a eu? Monsieur et Madame voulaient loger à l'hôtel. Ils le savaient confortable et bien tenu. Ils étaient prêts à y prendre le plus bel appartement, à payer ce qu'on leur en aurait demandé, mais à une condition. Il fallait que leur chien pût les accompagner à la salle à manger et s'asseoir à leur table. Le directeur leur avait offert de confier l'animal à un domestique de confiance; mais ils tenaient à imposer la compagnie de ce chien aux autres clients de la maison. Aussi le directeur, homme de bon sens, amateur de chiens lui-même, mais à leur place et non pas à table avec ses hôtes, leur avait-il dit: "Nous ne tenons pas un hôtel pour chiens. Cherchez ailleurs, vous ne trouverez pas à Montréal."

Le sans-gêne de ces gens qui veulent non seulement manger en tête à tête avec leur chien, mais l'imposer à des gens moins portés qu'eux pour les bêtes, ce sans-gêne peut paraître étourdissant, mais il n'a rien qui doive surprendre, pour peu qu'on ait pratiqué certaine catégorie de touristes américains.

Ce sont en effet des gens de cette sorte qui, l'an dernier, à force d'exigences déplacées, réussirent à se faire jeter hors de plusieurs restaurants et hôtels de France, où pourtant le dollar américain a tant de poids et d'influence. Et ce sont les mêmes qui, forts de leurs dollars, traînent d'hôtel en hôtel et de café en café, à Paris et dans les grandes villes de France, des chiens, énormes ou minuscules, les assolent à leur table sans s'occuper de la répugnance des voisins pour ce genre de dîneurs, et laissent ces caniches aller fouiller un musée humanité jusque dans les assiettes servies sur les tables des dîneurs.

On nous prie de bien recevoir les touristes. Et le citoyen québécois, hospitalier et accueillant, les reçoit de son mieux. Mais il n'en est pas encore rendu à ce degré d'élégance où le citoyen prime l'étranger, où l'on fait manger celui-ci avec sa bonne dans une salle à manger particulière, tandis que le caniche lui, a droit de s'asseoir dans la grande salle, au haut bout de la table et de regarder dans l'assiette des dîneurs d'un air dédaigneux et blasé.

Paul POIRIER.

La bienvenue de l' "Evangéline"

Le vaillant journal acadien nous félicite de notre initiative — Les sociétés — Avis aux retardataires — Deux convois — Propagande.

Dans un article signé des initiales de son directeur, l'Evangéline, le vaillant journal acadien, nous souhaite une fraternelle bienvenue en Acadie et nous loue d'avoir organisé ce voyage. Il va sans dire que nous sommes très heureux des sentiments que nous exprime notre confrère, qui veut bien ajouter en parlant de nos pèlerins: "Ils verront... de jolis endroits: Moncton, dont le nom n'a rien d'atrayant sans doute, et dont nos visiteurs feront bien de se souvenir qu'il a remplacé le "Coude" d'autrefois; Memramcook, la vallée d'Annapolis, Pointe-à-l'Église, Halifax, etc."

Nous avons longtemps discuté la forme à donner à ce voyage. Nous le voulions à la fois utile et agréable. Nous avons renoncé, après mûre délibération, à lui donner l'allure pas trop officielle. Ce sera le voyage de la famille du Devoir. Les voyageurs pourront s'unir par groupes, voyager sans tension, sans les enlacements d'un rigide programme, visiter sans cohue. On peut bien nous dire que ce sera là l'un des charmes de cette tournée.

Quelques-uns de nos amis nous prient de leur trouver des compagnons. Nous ne nous y refusons pas, mais ils collaboreraient au succès du voyage, qui sera d'autant plus agréable à nos frères acadiens que le nombre des pèlerins sera plus grand, en se donnant la peine d'en chercher eux-mêmes. Les retardataires en nous amenant avec eux plusieurs compagnons nous rendraient service et se rendraient service à eux-mêmes, puisqu'ils nous permettraient d'organiser un second train. Cela doublerait le nombre des meilleures places — car il n'y en a pas de mauvaises, qu'on ne l'oublie pas.

Nous supplions une fois de plus nos amis de nous faire connaître leur décision le plus tôt possible. Nous ne pouvons considérer comme liés, comme engagés ceux qui nous font tenir le prix de leur place. Ce sont heureusement les plus nombreux.

Nous avons reçu l'adhésion de plusieurs sociétés jusqu'ici. Il est entendu que nous invitons cordialement toutes celles qui veulent nous accompagner, nous n'omettons personne et nous savons par ailleurs qu'aucune ne voudra manquer à l'appel.

L'encroûtement des matières nous interdit de publier aujourd'hui l'itinéraire et l'horaire.

Rappelons donc sommairement que le train part à 5 heures l'après-midi du 17 août pour rentrer le samedi soir suivant, que le convoi se compose de wagons tout acier (les plus confortables qu'il y ait en circulation), qu'un fourgon à bagage spécial permettra aux voyageurs de se délivrer de l'ennui ordinaire du pullman, de l'encroûtement des malles; que tous les frais, repas, lit et transport, sont compris dans le prix du billet, que le prix du billet est la moitié du coût ordinaire. On peut obtenir des places à partir de \$75 pour un lit du haut — \$80 pour un lit du bas — \$95 pour chaque personne pour un compartiment à deux où les familles peuvent à la rigueur se placer trois (\$95 par personne).

Bloc-notes

Un pionnier

On vient d'inhumer à Richibouctou un vieillard vénérable, Jean Vautour, qui fut, paraît-il, le premier Acadien de comté de Kent, et peut-être du Nouveau-Brunswick, à obtenir un brevet officiel d'enseignement. Cela se passait il y a soixante-dix ans.

M. Vautour eut un élève dont le nom suffirait à conserver son nom, Mgr Marcel-François Richard. Et la tradition veut, dit notre confrère Roy, de l'Evangéline, que M. Vautour ait montré au futur Monseigneur Richard à écrire ses lettres sur un bardeau avec de la craie rouge, que l'on trouvait dans un petit ruisseau tout près de l'école. Les ardoises et le papier étaient assez rares à ce moment-là, paraît-il. Si jamais l'on nous donne une histoire populaire de l'Acadie, illustrée, il ne faudra pas oublier au nombre des illustrations, ce délicieux tableau: le bon monsieur Vautour à son pupitre et à ses pieds, parmi d'autres écoliers de son âge, le jeune Marcel-François Richard, nu-pieds, comme tous les écoliers de campagne qui ont le souci des convenances, et un bardeau de cèdre sur les genoux, s'appliquant consciencieusement à moudre les lettres de l'alphabet.

La scène est, en effet, délicieuse et il faut espérer qu'un artiste en fixera le souvenir.

M. Lauvrière

Nous avions eu tout juste le temps d'annoncer hier l'attribution à M. Lauvrière de l'une des plus hautes récompenses dont dispose l'Académie française: le grand prix Gobert. C'est un hommage dont se réjouissent en Amérique tous les amis, connus et inconnus, que s'y est fait l'auteur de la Tragédie d'un peuple. Nous profitons de l'occasion pour rappeler que cet ouvrage, fort important, déjà épuisé en librairie, sera réimprimé à l'automne. Le Devoir aura alors l'occasion d'y revenir. Nous avons plus d'une fois déjà parlé de l'auteur et de son dévouement à la cause acadienne.

Depuis Rameau c'est l'un des exemples les plus touchants que nous ait donnés la France.

Gérin-Lajoie

C'est ici qu'a été lancée la campagne pour la célébration du centenaire de Gérin-Lajoie. On comprendra que nous nous réjouissons particulièrement du succès qu'elle rencontre. Plusieurs articles de journaux, déjà, une grande étude d'ensemble ont été consacrés à la mémoire de l'auteur de Jean Rivard et ce n'est sûrement qu'un début.

Il est maintenant certain qu'à l'automne (en septembre probablement) de grandes fêtes auront lieu au pays natal de Gérin-Lajoie à Yamachébo, et la Commission des Monuments historiques fera apposer

Ottawa, 30 — Aujourd'hui l'on remet la prorogation jusqu'au 6 juillet, peut-être jusqu'au 12 et des pessimistes même prédisent que les députés pourraient bien être encore dans la capitale vers la fin du mois qui commence demain. C'est qu'en effet, le parlement n'a pas commencé à siéger le matin, aujourd'hui, comme on s'y attendait, signe évident d'une extension de la session. Puis, à ce que l'on dit ici et là, le gouvernement mécontenterait gravement les progressistes s'il abandonnait sa loi du vote transférable. Alors il va la garder sur le

L'aspect national du commerce canadien-français

M. Eugène L'Heureux, président de l'Union Régionale de Chicoutimi, donne un travail fouillé sur la question à la dernière séance d'étude du congrès de l'A. C. J. C., hier soir.

Commentaires par MM. Georges Pelletier, A. Prud'homme et L.-P. Deslongchamps

La troisième séance d'études du congrès avait attiré un auditoire plus nombreux, en plus des congressistes elle était présidée par Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse, et M. J.-C. Martineau, premier vice-président général de l'A. C. J. C.

M. Eugène L'Heureux a traité de l'aspect national du commerce canadien-français. Il l'a fait avec maîtrise du sujet, parlant d'expérience, comme secrétaire de la Chambre de commerce de Chicoutimi et directeur du Progrès du Saguenay.

M. le sénateur C.-P. Beaubien avait la présidence d'honneur, ayant à ses côtés MM. Alexandre Prud'homme, président de la maison A. Prud'homme et fils, quinquagénaire, et M. Motherwell, ministre de l'agriculture, qui la favorise.

Un autre député a voulu faire changer le titre du bill, mais il n'y a pas plus réussi.

L'EXTRA-TERRITORIALITE

M. Ernest Lapointe a ensuite fait adopter une résolution qui est un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour donner à nos lois le pouvoir d'extra-territorialité.

Notre législation possède cet effet, dès aujourd'hui, dit M. Lapointe, mais on l'a nié, de sorte qu'il faut l'affirmer plus expressément. En effet, un soldat qui s'était marié en Angleterre n'a pu être convaincu de bigamie devant nos cours. Le directeur de notre aviation demande aussi que nos règlements de l'aviation s'appliquent à nos aviateurs qui sont momentanément en territoire étranger. Certains autres règlements de transport devraient aussi s'appliquer à nos navires lorsqu'ils sont en dehors des eaux canadiennes. Enfin le traité du flet qui nous avons signé avec Washington n'est valide qu'en autant que nos lois ont un effet extra-territorial. Pour toutes ces raisons, M. Lapointe demande l'adoption de sa résolution.

LE RAPPORT DES CHEMINS DE FER

Le comité des chemins de fer a fait son rapport à la Chambre. Il autorise le vote d'une somme de \$56,000,000 pour le C.N.R., afin de couvrir le déficit de l'an dernier et de permettre l'achat de matériel, etc. M. Euler, président de ce comité, a demandé l'adoption du rapport par la Chambre, mais le chef de l'opposition s'y est opposé, car les députés, dit-il, ont besoin de méditer ce rapport avant de l'accepter.

L'UNION DES EGLISES

La Chambre a repris ensuite l'étude de la loi de l'union des églises protestantes. Il ne restait qu'une section à passer, la section 10 qui pose les règlements du vote qui sera pris dans les diverses congrégations, pour et contre l'union.

Les adversaires de l'union voudraient qu'on prenne le vote par scrutin secret, pendant une journée au moins, au lieu de le prendre à une réunion de la congrégation. Un vif débat s'élève sur ce point. Les adversaires du mode de vote prescrit par la loi soutiennent que le scrutin secret est seul capable de donner un bon résultat. Tous les intérêts, dans le courant de la journée, disent-ils, auront le temps de déposer leur bulletin, d'accomplir leur devoir, sans être influencés par les autres, par l'assemblée, par la majorité. Prendre le vote à une seule réunion, c'est, disent-ils, priver du droit de vote tous ceux qui ne pourront se rendre à cette réunion, c'est-à-dire un grand nombre de personnes, car des familles entières ne peuvent se déplacer en même temps. C'est encore priver du droit de vote les vieillards et les malades qui devraient être mis en position d'exprimer leur volonté, de même que les absents.

Mais les unionistes ne veulent pas entendre raison. Ils craignent que le bulletin secret donne lieu à des espèces de campagnes électorales en faveur de l'union et contre, que des complications se produisent entre la législation provinciale, sur ce point et la législation fédérale. Enfin ils désirent que le bill passe tel qu'il est, sans amendements, et c'est ce qui arrive puisqu'un vote de 62 à 20 vient confirmer leurs espérances.

Deux ministres se sont même attaqués assez vivement au grand plaisir de la Chambre, M. Néd MacDonaid, ministre de la défense, qui est

L'aspect national du commerce canadien-français

M. Eugène L'Heureux, président de l'Union Régionale de Chicoutimi, donne un travail fouillé sur la question à la dernière séance d'étude du congrès de l'A. C. J. C., hier soir.

Commentaires par MM. Georges Pelletier, A. Prud'homme et L.-P. Deslongchamps

La troisième séance d'études du congrès avait attiré un auditoire plus nombreux, en plus des congressistes elle était présidée par Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse, et M. J.-C. Martineau, premier vice-président général de l'A. C. J. C.

M. Eugène L'Heureux a traité de l'aspect national du commerce canadien-français. Il l'a fait avec maîtrise du sujet, parlant d'expérience, comme secrétaire de la Chambre de commerce de Chicoutimi et directeur du Progrès du Saguenay.

M. le sénateur C.-P. Beaubien avait la présidence d'honneur, ayant à ses côtés MM. Alexandre Prud'homme, président de la maison A. Prud'homme et fils, quinquagénaire, et M. Motherwell, ministre de l'agriculture, qui la favorise.

Un autre député a voulu faire changer le titre du bill, mais il n'y a pas plus réussi.

L'EXTRA-TERRITORIALITE

M. Ernest Lapointe a ensuite fait adopter une résolution qui est un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour donner à nos lois le pouvoir d'extra-territorialité.

Notre législation possède cet effet, dès aujourd'hui, dit M. Lapointe, mais on l'a nié, de sorte qu'il faut l'affirmer plus expressément. En effet, un soldat qui s'était marié en Angleterre n'a pu être convaincu de bigamie devant nos cours. Le directeur de notre aviation demande aussi que nos règlements de l'aviation s'appliquent à nos aviateurs qui sont momentanément en territoire étranger. Certains autres règlements de transport devraient aussi s'appliquer à nos navires lorsqu'ils sont en dehors des eaux canadiennes. Enfin le traité du flet qui nous avons signé avec Washington n'est valide qu'en autant que nos lois ont un effet extra-territorial. Pour toutes ces raisons, M. Lapointe demande l'adoption de sa résolution.

LE RAPPORT DES CHEMINS DE FER

Le comité des chemins de fer a fait son rapport à la Chambre. Il autorise le vote d'une somme de \$56,000,000 pour le C.N.R., afin de couvrir le déficit de l'an dernier et de permettre l'achat de matériel, etc. M. Euler, président de ce comité, a demandé l'adoption du rapport par la Chambre, mais le chef de l'opposition s'y est opposé, car les députés, dit-il, ont besoin de méditer ce rapport avant de l'accepter.

L'UNION DES EGLISES

La Chambre a repris ensuite l'étude de la loi de l'union des églises protestantes. Il ne restait qu'une section à passer, la section 10 qui pose les règlements du vote qui sera pris dans les diverses congrégations, pour et contre l'union.

Les adversaires de l'union voudraient qu'on prenne le vote par scrutin secret, pendant une journée au moins, au lieu de le prendre à une réunion de la congrégation. Un vif débat s'élève sur ce point. Les adversaires du mode de vote prescrit par la loi soutiennent que le scrutin secret est seul capable de donner un bon résultat. Tous les intérêts, dans le courant de la journée, disent-ils, auront le temps de déposer leur bulletin, d'accomplir leur devoir, sans être influencés par les autres, par l'assemblée, par la majorité. Prendre le vote à une seule réunion, c'est, disent-ils, priver du droit de vote tous ceux qui ne pourront se rendre à cette réunion, c'est-à-dire un grand nombre de personnes, car des familles entières ne peuvent se déplacer en même temps. C'est encore priver du droit de vote les vieillards et les malades qui devraient être mis en position d'exprimer leur volonté, de même que les absents.

Mais les unionistes ne veulent pas entendre raison. Ils craignent que le bulletin secret donne lieu à des espèces de campagnes électorales en faveur de l'union et contre, que des complications se produisent entre la législation provinciale, sur ce point et la législation fédérale. Enfin ils désirent que le bill passe tel qu'il est, sans amendements, et c'est ce qui arrive puisqu'un vote de 62 à 20 vient confirmer leurs espérances.

Deux ministres se sont même attaqués assez vivement au grand plaisir de la Chambre, M. Néd MacDonaid, ministre de la défense, qui est

L'aspect national du commerce canadien-français

M. Eugène L'Heureux, président de l'Union Régionale de Chicoutimi, donne un travail fouillé sur la question à la dernière séance d'étude du congrès de l'A. C. J. C., hier soir.

Commentaires par MM. Georges Pelletier, A. Prud'homme et L.-P. Deslongchamps

La troisième séance d'études du congrès avait attiré un auditoire plus nombreux, en plus des congressistes elle était présidée par Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse, et M. J.-C. Martineau, premier vice-président général de l'A. C. J. C.

M. Eugène L'Heureux a traité de l'aspect national du commerce canadien-français. Il l'a fait avec maîtrise du sujet, parlant d'expérience, comme secrétaire de la Chambre de commerce de Chicoutimi et directeur du Progrès du Saguenay.

M. le sénateur C.-P. Beaubien avait la présidence d'honneur, ayant à ses côtés MM. Alexandre Prud'homme, président de la maison A. Prud'homme et fils, quinquagénaire, et M. Motherwell, ministre de l'agriculture, qui la favorise.

Un autre député a voulu faire changer le titre du bill, mais il n'y a pas plus réussi.

L'EXTRA-TERRITORIALITE

M. Ernest Lapointe a ensuite fait adopter une résolution qui est un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour donner à nos lois le pouvoir d'extra-territorialité.

Notre législation possède cet effet, dès aujourd'hui, dit M. Lapointe, mais on l'a nié, de sorte qu'il faut l'affirmer plus expressément. En effet, un soldat qui s'était marié en Angleterre n'a pu être convaincu de bigamie devant nos cours. Le directeur de notre aviation demande aussi que nos règlements de l'aviation s'appliquent à nos aviateurs qui sont momentanément en territoire étranger. Certains autres règlements de transport devraient aussi s'appliquer à nos navires lorsqu'ils sont en dehors des eaux canadiennes. Enfin le traité du flet qui nous avons signé avec Washington n'est valide qu'en autant que nos lois ont un effet extra-territorial. Pour toutes ces raisons, M. Lapointe demande l'adoption de sa résolution.

LE RAPPORT DES CHEMINS DE FER

Le comité des chemins de fer a fait son rapport à la Chambre. Il autorise le vote d'une somme de \$56,000,000 pour le C.N.R., afin de couvrir le déficit de l'an dernier et de permettre l'achat de matériel, etc. M. Euler, président de ce comité, a demandé l'adoption du rapport par la Chambre, mais le chef de l'opposition s'y est opposé, car les députés, dit-il, ont besoin de méditer ce rapport avant de l'accepter.

L'UNION DES EGLISES

La Chambre a repris ensuite l'étude de la loi de l'union des églises protestantes. Il ne restait qu'une section à passer, la section 10 qui pose les règlements du vote qui sera pris dans les diverses congrégations, pour et contre l'union.

Les adversaires de l'union voudraient qu'on prenne le vote par scrutin secret, pendant une journée au moins, au lieu de le prendre à une réunion de la congrégation. Un vif débat s'élève sur ce point. Les adversaires du mode de vote prescrit par la loi soutiennent que le scrutin secret est seul capable de donner un bon résultat. Tous les intérêts, dans le courant de la journée, disent-ils, auront le temps de déposer leur bulletin, d'accomplir leur devoir, sans être influencés par les autres, par l'assemblée, par la majorité. Prendre le vote à une seule réunion, c'est, disent-ils, priver du droit de vote tous ceux qui ne pourront se rendre à cette réunion, c'est-à-dire un grand nombre de personnes, car des familles entières ne peuvent se déplacer en même temps. C'est encore priver du droit de vote les vieillards et les malades qui devraient être mis en position d'exprimer leur volonté, de même que les absents.

Mais les unionistes ne veulent pas entendre raison. Ils craignent que le bulletin secret donne lieu à des espèces de campagnes électorales en faveur de l'union et contre, que des complications se produisent entre la législation provinciale, sur ce point et la législation fédérale. Enfin ils désirent que le bill passe tel qu'il est, sans amendements, et c'est ce qui arrive puisqu'un vote de 62 à 20 vient confirmer leurs espérances.

Deux ministres se sont même attaqués assez vivement au grand plaisir de la Chambre, M. Néd MacDonaid, ministre de la défense, qui est

L'aspect national du commerce canadien-français

M. Eugène L'Heureux, président de l'Union Régionale de Chicoutimi, donne un travail fouillé sur la question à la dernière séance d'étude du congrès de l'A. C. J. C., hier soir.

Commentaires par MM. Georges Pelletier, A. Prud'homme et L.-P. Deslongchamps

La troisième séance d'études du congrès avait attiré un auditoire plus nombreux, en plus des congressistes elle était présidée par Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse, et M. J.-C. Martineau, premier vice-président général de l'A. C. J. C.

M. Eugène L'Heureux a traité de l'aspect national du commerce canadien-français. Il l'a fait avec maîtrise du sujet, parlant d'expérience, comme secrétaire de la Chambre de commerce de Chicoutimi et directeur du Progrès du Saguenay.

M. le sénateur C.-P. Beaubien avait la présidence d'honneur, ayant à ses côtés MM. Alexandre Prud'homme, président de la maison A. Prud'homme et fils, quinquagénaire, et M. Motherwell, ministre de l'agriculture, qui la favorise.

Un autre député a voulu faire changer le titre du bill, mais il n'y a pas plus réussi.

L'EXTRA-TERRITORIALITE

M. Ernest Lapointe a ensuite fait adopter une résolution qui est un amendement à l'acte de l'Amérique Britannique du Nord pour donner à nos lois le pouvoir d'extra-territorialité.

Notre législation possède cet effet, dès aujourd'hui, dit M. Lapointe, mais on l'a nié, de sorte qu'il faut l'affirmer plus expressément. En effet, un soldat qui s'était marié en Angleterre n'a pu être convaincu de bigamie devant nos cours. Le directeur de notre aviation demande aussi que nos règlements de l'aviation s'appliquent à nos aviateurs qui sont momentanément en territoire étranger. Certains autres règlements de transport devraient aussi s'appliquer à nos navires lorsqu'ils sont en dehors des eaux canadiennes. Enfin le traité du flet qui nous avons signé avec Washington n'est valide qu'en autant que nos lois ont un effet extra-territorial. Pour toutes ces raisons, M. Lapointe demande l'adoption de sa résolution.

LE RAPPORT DES CHEMINS DE FER

Le comité des chemins de fer a fait son rapport à la Chambre. Il autorise le vote d'une somme de \$56,000,000 pour le C.N.R., afin de couvrir le déficit de l'an dernier et de permettre l'achat de matériel, etc. M. Euler, président de ce comité, a demandé l'adoption du rapport par la Chambre, mais le chef de l'opposition s'y est opposé, car les députés, dit-il, ont besoin de méditer ce rapport avant de l'accepter.

L'UNION DES EGLISES

La Chambre a repris ensuite l'étude de la loi de l'union des églises protestantes. Il ne restait qu'une section à passer, la section 10 qui pose les règlements du vote qui sera pris dans les diverses congrégations, pour et contre l'union.

Les adversaires de l'union voudraient qu'on prenne le vote par scrutin secret, pendant une journée au moins, au lieu de le prendre à une réunion de la congrégation. Un vif débat s'élève sur ce point. Les adversaires du mode de vote prescrit par la loi soutiennent que le scrutin secret est seul capable de donner un bon résultat. Tous les intérêts, dans le courant de la journée, disent-ils, auront le temps de déposer leur bulletin, d'accomplir leur devoir, sans être influencés par les autres, par l'assemblée, par la majorité. Prendre le vote à une seule réunion, c'est, disent-ils, priver du droit de vote tous ceux qui ne pourront se rendre à cette réunion, c'est-à-dire un grand nombre de personnes, car des familles entières ne peuvent se déplacer en même temps. C'est encore priver du droit de vote les vieillards et les malades qui devraient être mis en position d'exprimer leur volonté, de même que les absents.

Mais les unionistes ne veulent pas entendre raison. Ils craignent que le bulletin secret donne lieu à des espèces de campagnes électorales en faveur de l'union et contre, que des complications se produisent entre la législation provinciale, sur ce point et la législation fédérale. Enfin ils désirent que le bill passe tel qu'il est, sans amendements, et c'est ce qui arrive puisqu'un vote de

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publons que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Le sanatorium inutile

M. le Rédacteur, Permettez-moi de vous écrire quelques mots pour vous mettre au courant d'un état de choses probablement ignoré du public. Depuis plus de six mois, le gouvernement provincial a accepté la propriété du Sanatorium de Sainte-Agathe-des-Monts, pour y recevoir des tuberculeux de la province de Québec, en particulier de la ville de Montréal; il devait commencer par y effectuer les réparations nécessaires; mais il s'est contenté d'y envoyer deux gardiens et bas mot un quart de million, sans laisser dans l'abandon le plus complet.

Un article paru dans le Star de janvier dernier, critiquait le gouvernement provincial en rappelant que lorsque le fédéral avait pris le Sanatorium en mains, les tuberculeux commencent à arriver quelques jours seulement après que le Dr Byers s'y fut rendu pour préparer l'organisation. On a répondu à cet article en disant qu'il avait des réparations à effectuer de grands changements de date, M. le Rédacteur, à l'heure actuelle, rien n'a été fait et cela pendant six semaines, on sera maintenant obligé d'attendre à l'été prochain pour commencer les travaux nécessaires.

Le sanatorium est pourtant assez considérable pour recevoir plusieurs centaines de malades et on n'a répété qu'à un certain moment jusqu'à seize cents soldats y furent traités en même temps. Les édifices sont dans un état exceptionnel, exposés à la chaleur bienfaisante du soleil, et à l'abri d'une montagne qui les protège des vents froids du nord.

Cette négligence est d'autant plus grave que des milliers de consommateurs pauvres languissent dans l'atmosphère surchargée des villes et violent leur état s'aggravant par le manque d'air pur. Après plusieurs mois de grandes souffrances, ces malheureux finissent par mourir non sans avoir infecté leur logement et contaminé les autres membres de la famille; par la suite, ces personnes deviennent tuberculeuses à leur tour souffrent elles aussi et continuent la propagation de la terrible "peste blanche".

Durant ce temps, notre bon gouvernement s'occupe d'acheter les whiskys d'Ecosse et les gins de Hollande; il se préoccupe de vendre ensuite à la population ce que les médecins déclarent une des grandes causes de la consommation. S'il pouvait au moins essayer de réparer un peu le tort qu'il cause; cette catégorie de malades pauvres est refusée en effet dans les hôpitaux ordinaires et est obligée d'attendre le secours des autorités pour avoir l'espérance de guérir. Mais la profonde sollicitude du gouvernement à attirer des millions dans les coffres de la Commission n'a d'égalé que son apathie pour ce qui ne peut pas rapporter de profits ou de pots-de-vin, soit dit sans calembour.

Excusez, M. le Rédacteur, la longueur de cette lettre; elle renferme tellement de choses vraies et nécessaires que je n'ai pu l'abréger. Avec remerciements, B. LAVIOLETTE

Ste-Agathe, 28 Juin 1924

Le Manoir Richelieu

Le groupe de journalistes de Montréal et de Québec qui ont accepté l'invitation de la Canada Steamship Lines se sont rendus samedi au Manoir Richelieu à la Malbaie, où ils ont pu constater les améliorations faites à ce magnifique hôtel. Les journalistes ont été les hôtes de M. le sénateur Casgrain et de M. J.-H. Fortier, deux des directeurs de la Canada Steamship Lines et de M. F. W. Frank, publiciste de la compagnie. Un dîner spécial leur fut offert samedi soir, au cours de ce dîner, les discours furent prononcés par les journalistes. M. J.-H. Fortier a démontré quel travail excellent avait fait la compagnie Canada Steamship Lines pour faire connaître la province de Québec et ses endroits les plus pittoresques.

Double anniversaire

Ottawa, 1. — Il y a eu de grandes fêtes à Ottawa dimanche, La Garde Châmpain fêtait son vingt-cinquième anniversaire et la section Saint-Jean-Baptiste de la paroisse Saint-Jean-Baptiste le cinquantième anniversaire de sa fondation. Les Gardes indépendantes et catholiques du Canada tenaient en même temps leur congrès annuel. Il y eut messe en plein air, messe à St-Jean-Baptiste avec sermon du R. P. Trudeau de Montréal, suivi d'un banquet, d'une procession et d'un grand ralliement à l'Auditorium, le soir, avec programme de chants et discours de M. Cardin, ministre de la marine.

Pas des Débutants — Des Spécialistes

Notre main-d'œuvre se spécialise dans les travaux en CUIVE, BRONZE et FER MARTELÉ et sait rendre votre idée "à vous" EXACTEMENT.

Les Ouvrages d'Art en Cuivre Ltee 247, Beaugrain Tél. Est 6143

Notre histoire par l'image

LA DERNIERE PROCESSION DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Ceux qui ont vu dans les journaux de ces jours derniers la reproduction d'une photographie remontant à 1884 et représentant la célébration du cinquantième de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec le roi saint Louis entouré de ses preux chevaliers et de ses croisés, ont certainement eu l'impression que cette célébration de la fête nationale il y a quarante ans avait été une affaire très considérable; et ils n'ont pas eu tort, si nous en croyons la chronique du temps et les récits de nos concitoyens d'âge mûr. Le sénateur L.-O. David nous en parlait encore dimanche dernier au Monument National.

Mais, ce qui fait que cette célébration pourrit grandiose pour l'époque ne vaut pas la célébration de cette année, c'est d'abord que le sujet était emprunté à l'histoire de France et qu'on n'avait pas songé à utiliser les propres faits d'armes de nos ancêtres. Mais, c'est aussi que malgré toute sa splendeur, cette fête nationale une fois terminée retombait dans le domaine du souvenir. Il n'en restait plus que quelques photographes sur lesquelles les personnages qui formaient l'air rigide de ceux qui posent pour la photographie, au lieu de nous donner l'impression de la vie.

Surtout, gardons-nous bien de jeter la pierre à nos pères qui n'avaient que ce moyen à leur disposition, le cinéma n'étant pas encore inventé. Mais, on a procédé tout autrement de nos jours. On a d'abord choisi les plus belles pages de notre glorieuse histoire, puis on s'est adressé à des artistes de réputation comme MM. J.-B. Lagacé, E.-Z. Massicot, Elzéar Roy et Honoré Vaillancourt, et on les a priés de composer des tableaux éloquentes pouvant être montrés sur des chars allégoriques.

Or la Société Saint-Jean-Baptiste, devenue plus moderne et désireuse de profiter des plus récentes inventions du siècle, a cru avec raison qu'un spectacle d'une si haute valeur éducative ne devait pas s'adresser seulement aux citoyens de la métropole et à ses visiteurs, mais à toutes les populations du Canada; c'est pourquoi elle fit des arrangements avec la Cinéma Canadienne Limitée, afin que toute la procession fut cinématographiée sur le parcours, et qu'on en fit un film dont la valeur éducative et documentaire serait une recommandation auprès de nos éducateurs et de citoyens à l'esprit civique et patriotique justement développé.

La compagnie du Cinéma Canadien a donc placé trois machines et autant d'opérateurs sur tout le parcours, afin que les différentes scènes et les divers incidents de la célébration de la fête nationale à Montréal en 1924, pussent être précieusement conservés ou exhibés dans toutes les parties du Canada, comme la preuve la plus tangible de la grande vitalité de la race française en Amérique, et de son ferme désir de conserver toujours les moeurs et traditions qu'elle doit aux valeureux Français, qui, les premiers, défrichèrent le sol vierge de l'Amérique du nord.

Et, précisément à l'heure actuelle, alors qu'on crie contre le cinéma dangereux pour l'enfance, voilà un film de nature à faire le plus grand bien à l'enfant et à un grand nombre de parents. On ne saurait trop recommander de tels films, et celui de la grande procession de mardi dernier peut aussi bien divertir les publics d'adultes des différentes parties de la province et même de Montréal, que les écoliers. C'est une admirable leçon d'histoire comprenant quelques-uns des principaux faits et gestes de ceux qui ont lutté dans le passé pour nous donner et nous garder nos droits et nos libertés.

Les buanderies

Le comité exécutif vient de soumettre au conseil municipal un projet de règlement, qui a trait à l'établissement des buanderies. Le comité recommande à nos échevins de bien vouloir l'approuver. Après un délai de trente jours, le conseil pourra se prononcer sur ce sujet. Le but de ce règlement est surtout pour empêcher l'établissement de petites buanderies chinoises ou autres dans les rues domiciliaires. Certains propriétaires ont fait valoir aux autorités municipales que ces buanderies diminuaient la valeur de la propriété voisine. C'est pourquoi le comité a décidé d'adopter le règlement en question.

Poursuite rejetée

Le juge Ducloux a rejeté une poursuite de la Canadian Consolidated Rubbers Co. contre la T. Pringle and Sons Co. et la Foundations Co. of Can. pour une somme de \$86,000. La demanderesse avait fait construire un barrage sur la rivière du Nord, Saint-Jérôme, et avait chargé les défendeurs des travaux. Le tout a été terminé en 1919. En 1920, des piliers se sont brisés et les constructeurs refusant d'y les refaire à leurs frais, la demanderesse a dû dépenser \$86,000 qu'elle réclame maintenant. Les défendeurs ont prouvé par experts que le froid et une crue excessive des eaux, avec négligence de la compagnie à observer les règles de prudence commandées, avaient causé l'accident. Le juge a admis leur version et rejeté la poursuite avec dépens.

Un enfant est tué

Châtes Shawinigan, 1. (D.N.C.) — Maurice Normandin, un enfant de six ans, a eu la gorge tranchée en passant à travers la vitre d'une automobile que conduisait son père M. Arthur Normandin, des Trois-Rivières, au cours d'une rencontre avec un taxi, à quelques milles d'ici, sur la route des Trois-Rivières. La mort a été instantanée et le co-pilote Marcotte a disposé du cadavre par un verdict de mort accidentelle.

HETTERICK ATTRIBUE SA SANTE A TANLAC

Cet acteur bien connu dit que ce remède est le meilleur tonique pour l'estomac.

Frank J. Hetterick, théâtre Orpheum, de Montréal, P. Q., assistant-directeur populaire des acteurs Duffy, est un autre membre de cette fameuse compagnie qui recommande hautement le traitement Tanlac. M. Hetterick disait dernièrement: "Je n'ai jamais été mieux portant de ma vie qu'aujourd'hui, et je le dois entièrement aux pouvoirs reconstituants merveilleux de Tanlac. Avant de prendre Tanlac, j'ai souffert pendant deux ans d'indigestion, et j'étais si épuisé que je pouvais à peine me tenir debout. J'avais perdu l'appétit, et je

travailais réellement de manger, à cause des douleurs et des souffrances qui en résultaient.

"Finalement un de mes compagnons, acteur, me recommanda Tanlac, et comme résultat, je me sens comme un homme nouveau, j'ai engraisé de huit livres, je mange ce que je veux, dors comme un enfant et je me sens parfaitement bien. On ne saurait trop hautement louer Tanlac."

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. N'acceptez pas de succédané. Il s'est vendu plus de 40 millions de bouteilles.

Les pilules végétales Tanlac pour la constipation faites et recommandées par les fabricants de Tanlac.

Permis de construire

Les chiffres recueillis au service municipal de l'inspection des bâtiments indiquent que, durant le présent mois, la ville a accordé des permis pour des constructions nouvelles, pour une valeur totale de \$1,790,530. Les permis pour ces constructions, se répartissent comme suit: 204 maisons formant 578 logements, 15 magasins, 85 hangars, 62 garages, 2 édifices à appartements, 3 entrepôts, 1 maison à appartements, 4 salles publiques.

La valeur totale des travaux de réparations est d'environ \$300,000.

Navire "Empress of Scotland"

DE QUEBEC, MERCREDI, LE 2 JUILLET

Le navire "Empress of Scotland" partira de Québec mercredi, le 2 juillet. Les passagers qui doivent s'y embarquer trouveront place à Montréal, gare Windsor, sur les trains réguliers mardi, le 1er juillet. De plus, le chemin de fer Pacifique-Canadien fera circuler un train spécial pour le navire, consistant en wagons de seconde et de première classe, en wagons-buffet et salons, le 2 juillet, à 9.30 a.m. (heure normale), mercredi le 2 juillet et se rendant directement aux côtés du navire à Québec. (rec.)

Notre fête nationale à Québec

Québec, 1. (D.N.C.) — Trois paroisses ont célébré dimanche la fête nationale des Canadiens-français, cette célébration eut lieu à Limoilou, à Sillery et à Notre-Dame du chemin. À Limoilou, le R. P. A. Lachance, O.M.I. a célébré une messe solennelle assisté du R.P. Severin et de l'abbé Fleury L'abbé Ant. Huot fit le sermon de circonstance montrant que le clergé a fait pour notre peuple et exhortant les Canadiens français à vivre leur foi, à conserver leur respectueuse fidélité au clergé et leur union aux prêtres.

À l'issue de la messe M. J.-I. Jolin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Limoilou, a lu une adresse à S. H. le maire Samson, MM. La Letourneux, J.-M. Dessurault, F.-X. Gallois et autres ont prononcé des discours. Dans l'après-midi, la procession qui devait avoir lieu le matin, défila

AVIS LEGAUX

Province de Québec, COUR DE CIRCUIT District de Montréal. No 424. J. L. Lafleur, demandeur, vs P. W. Gauthier, défendeur. La citation du 27 juillet 1924 a été déposé, au No 833, rue Verdun, en la cité de Verdun, district de Montréal, seroit venu par autorité de justice les biens et effets dudit défendeur saisis en cette cause, en mains et effets de mesnages. Conditions: ARGENT COMPTANT. OGDIE DESROCHES, H.C.S. Montréal, 30 Juin 1924.

Cour supérieure

Province de Québec, District de Montréal. No 4109. GELAS LEMIRE, constructeur des cité et district de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de VICTEUR LEMIRE, en son vivant constructeur, des cité et district de Montréal, Demandeur, vs WILFRID CHAUSSÉ, des cité et district de Montréal, Défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans le mois. J. DEPATIE, Député-Procureur. Vrais copie ALBERT BLAIN, Procureur du demandeur es-qualité.

ANNONCES MUNICIPALES

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Arsène Mont-Royal, angle Clarke et Mont-Royal, pour permission d'ériger un poteau à installer un moteur à l'huile et à installer un poteau à l'huile. La citation du 27 juillet 1924, au No 466-467, subdivisions Nos 2 et 2, du quartier Saint-Jean-Baptiste, coin s-o. Clarke et Mont-Royal. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par L. Béllé, No 2497 St-André, pour permission d'installer un réservoir à gazoline, sur le lot du cadastre No 739 du quartier Sainte-Marie, No 712 Demontigny. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Arthur Defoy, No 67 Monsabré, pour permission d'ériger une boutique de forger, sur le lot du cadastre No 355, subdivision No 131, subdivision No 716, du quartier Monsabré et Desaulniers. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Arthur Defoy, No 67 Monsabré, pour permission d'établir une cour à bords, charbon, foin et grain, sur le lot du cadastre No 131, subdivision No 716, du quartier Monsabré et Desaulniers. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Arthur Defoy, No 67 Monsabré, pour permission d'établir une cour à bords, charbon, foin et grain, sur le lot du cadastre No 131, subdivision No 716, du quartier Monsabré et Desaulniers. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

AVIS

DEMANDE a été faite à la Cité de Montréal par Arthur Defoy, No 67 Monsabré, pour permission d'établir une cour à bords, charbon, foin et grain, sur le lot du cadastre No 131, subdivision No 716, du quartier Monsabré et Desaulniers. Toute opposition à cette demande doit être communiquée, dans les dix jours, à RENE BAUSET, Greffier de la Cité. Montréal, 27 Juin 1924.

dans les rues de la paroisse. A Sillery, la procession a été remise M. le chanoine Gigault a célébré la messe assisté des abbés F. Blanche, directeur de l'Action Sociale Catholique et A. Lessard, chapelain du couvent de Jésus-Marie. Le sermon fut prononcé par M. l'abbé O. Gauthier, le séminaire, qui montra la nécessité de la religion au foyer, à l'école et dans la famille.

M. le maire Gauthier a lu une adresse au lieutenant-gouverneur M. Pérodeau, qui assistait à la messe et M. Pérodeau y répondit. Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste ont déposé des fleurs au monument du Père Massé.

Notre-Dame-du-Chemin, la présence de la chorale de l'Immaculée-Conception de Montréal a rehaussé l'éclat de la fête.

Les Pères de Ste-Croix à l'Université

Les jeunes Religieux de Ste-Croix se sont distingués à l'Université au cours de cette année: Docteur en théologie: G. Breen, C.S.C.; licencié avec distinction: Léo Goggin, C.S.C.; licenciés en philosophie avec grande distinction: G. Malouhney, C.S.C.; avec distinction: Léo Morin, Alfred Lavallée, R. Larose, C.S.C.

Prix de dogme (Cours Supérieur) De la Création: Alfred Lavallée, G. S. C.; de l'Incarnation: Alfred Lavallée, C.S.C.; prix de chant grégorien: Léo Morin, C.S.C.

ANTIKOR-LAURENCE

ENLÈVE PROMPTEMENT LES SOUS-VERRES ET DURILLONS. S'ÉTRICKE, SANS DOULEUR. EN VENTE PARTOUT 25¢ par boîte. FRANCO PAR LA POSTE. PHARMACIE LAURENCE MONTREAL

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

ROAIRE DE LA BANLIEUE, 1924 (LIGNE DE LACHINE) De la Côte-St-Paul, service de 15 minutes à partir de 5.05 a. m. De la Place d'Armes (Bureau de Poste). Service de 15 minutes de 5.30 a.m. à 6.00 a.m. 7 minutes de 6.00 a.m. à 6.30 a.m. 7 minutes de 6.30 a.m. à 6.45 p.m. 7 minutes de 6.45 p.m. à 7.15 p.m. 15 minutes de 7.15 p.m. à 12.00 p.m. 40 minutes de 12.00 a.m. à 12.40 p.m. Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m.

De Lachine (Stony Point), service de 15 minutes de 5.30 a.m. à 5.45 a.m. 7 minutes de 5.45 a.m. à 9.23 a.m. 15 minutes de 9.23 a.m. à 4.08 p.m. 7 minutes de 4.08 p.m. à 8.38 p.m. 15 minutes de 8.38 p.m. à 12.53 a.m. 40 minutes de 12.53 a.m. à 1.30 a.m. BOUDEAUX-MONTREAL-NORD

De Bordenaux, service de 10 minutes de 5.50 a.m. à 9.00 a.m. 10 minutes de 9.00 a.m. à 9.20 a.m. 10 minutes de 9.20 a.m. à 4.50 p.m. 10 minutes de 4.50 p.m. à 8.00 p.m. 10 minutes de 8.00 p.m. à 8.20 p.m. 15 minutes de 8.20 p.m. à 1.07 a.m. Dernier tramway partant de Bordenaux à 1.07 a.m. pour jusqu'à Ahuntsic seulement.

De Montréal-Nord, service de 10 minutes de 5.35 a.m. à 8.45 a.m. 15 minutes de 8.45 a.m. à 8.55 p.m. 10 minutes de 8.55 p.m. à 9.00 p.m. 15 minutes de 9.00 p.m. à 1.15 a.m. Les tramways partent de Montréal-Nord à 1.00 a.m. pour jusqu'à Ahuntsic seulement. Ahuntsic seulement.

ST-LAURENT ET CARTIERVILLE De coin des avenues du Mont-Royal et de Parc, service de 10 minutes de 5.00 a.m. à 8.45 a.m. 15 minutes de 8.45 a.m. à 8.55 p.m. 10 minutes de 8.55 p.m. à 9.00 p.m. 30 minutes de 9.00 p.m. à 1.00 a.m. Dernier tramway pour Cartierville, 1.00 a.m.

De Cartierville, service de 15 minutes de 5.30 a.m. à 6.30 a.m. 10 minutes de 6.30 a.m. à 9.00 p.m. 15 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Cartierville 1.45 a.m.

BOULÉVARD DE L'ILE De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 60 minutes de 5.00 a.m. à 12.00 minuit.

De Boulé de l'île, service de 60 minutes de 6.00 a.m. à 1.00 a.m.

STREAUILLVILLE De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m. 10 minutes de 9.00 a.m. à 3.00 p.m. 30 minutes de 3.00 p.m. à 12.00 minuit.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Pointe-aux-Trembles à 1.45 a.m.

De coin de LaSalle et Notre-Dame, service de 15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 p.m. 10 minutes de 9.00 p.m. à 8.45 p.m. 30 minutes de 8.45 p.m. à 1.45 a.m. Dernier tramway pour Point

CALENDRIER

Demain: MERCREDI, 2 juillet 1924
Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie
Lever du soleil 4 h. 16 min.

— DERNIERE HEURE —

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les service de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET CHAUD.
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 22.
Minimum 10.

A LA CONVENTION DE NEW-YORK

MM. Smith et McAdoo sont en tête de la liste démocrate pour la présidence des Etats-Unis.

Madison Square Garden, 1 (S.P.A.)
Aucun indice défini sur le choix du candidat démocrate à la présidence n'était visible à la convention nationale démocrate un peu après minuit hier soir, après que la convention eût siégé durant douze heures consécutives.

LES RUINES DE LORAIN

La ville dévastée devra être reconstruite à neuf — La liste des morts est de 98 pour toute la région.

Cleveland, Ohio 1, (S.P.C.) — Des équipes de plus en plus nombreuses s'aventurent à fouiller les ruines de Lorain pour y retrouver les cadavres ensevelis. Jusqu'à présent la liste des morts s'élève à 74 pour la ville de Lorain, et à 98 pour toute la région dévastée par la tourmente.

LE CONGRES DES COMMUNISTES

Berlin, 1er (S. P. A.) — D'après les renseignements parvenus à Berlin, le Congrès communiste international qui tient actuellement ses séances à Moscou n'a, jusqu'ici, produit rien d'extraordinaire. Le premier ministre Rykoff, le successeur de Lénine, qui assistait à la séance hier, a passé en revue la situation économique dans la Russie des Soviets. La réunion était une manifestation commune des délégués internationaux et des ouvriers russes et Rykoff et Zinovieff, président du Comité exécutif de la troisième Internationale, ont été clamés pendant plusieurs minutes.

A la diète japonaise

Tokio 1, (S.P.C.) — Le baron Shidehara, ministre des affaires étrangères, a parlé aujourd'hui à la diète, de la fameuse question d'immigration. On prétend que loin de montrer les dents au gouvernement américain, il lui fera la remontrance d'un ton très amical, afin de faire régner la paix en ce qui dépend de lui, dans l'Océan Pacifique. Le point principal de la proposition sera le sort inégal et injuste fait au Japon quant aux questions de commerce.

Fromotions au service des télégraphes du Pacifique

On annonce plusieurs promotions importantes dans le service des télégraphes du Pacifique-Canadien dirigé depuis plusieurs années avec le titre de général, M. J. McMillan. M. W.-D. Neil, depuis 1922 assistant-gérant du réseau télégraphique de l'est, devient assistant-gérant du réseau de l'ouest avec bureaux à Winnipeg. Il est remplacé à Montréal par M. J. Mitchell, jusqu'ici surintendant de la division de l'est. M. H.-S. Ingram, surintendant du trafic et des taxes à Winnipeg, succède à Montréal, tandis que M. A.-J. Clark, qui, depuis 1911, était agent des télégraphes à Vancouver, remplace M. Ingram. Ces changements, qui viennent en ligne de compte, ont été amenés par la mise sur la liste des pensionnaires de M. W. Marshall, assistant-gérant du réseau télégraphique de l'ouest.

Le Dr Noël en appelle

Sherbrooke, 1er (D. N. C.) — M. le Dr Emile Noël, qui a été condamné samedi à payer à M. Jacob Nicolet 2000 d'amende pour libelle diffamatoire, portera la cause en appel.

LA GREVE DES POSTIERS

LA SITUATION RESTE TOUJOURS LA MEME POUR CEUX QUI ONT QUITTE LEUR TRAVAIL — DES COPIES DES TELEGRAMMES

Pendant que la situation au bureau de poste semble normale et que le travail se fait comme à l'ordinaire, la condition des grévistes ne paraissait pas hier, être beaucoup améliorée. A leur assemblée, les grévistes ont décidé de communiquer avec M. Charles Stewart, et ce dernier leur demanda de lui fournir des copies des télégrammes envoyés dimanche dernier aux grévistes de Montréal, par leurs chefs de Toronto, M. Ménard s'empressa d'envoyer ces copies et hier soir encore, on attendait des nouvelles du ministre suppléant des postes. En même temps, M. Ménard communiquait avec M. G.-R. Jackson, président de la Fédération canadienne des employés des postes et M. B.-B. Reddit, président de l'Association des commis de poste. Tous deux promirent de s'aboucher avec M. Murdoch, ministre du travail, mais hier soir encore, on attendait des nouvelles d'eux. D'après M. Ménard, M. Jackson et Reddit ont déclaré par téléphone qu'après une entrevue avec M. Murdoch, le ministre du travail, on aurait décidé que les facteurs retourneraient immédiatement au travail. D'après l'entente entre les parties, ils seraient payés quand même pour le temps qu'ils ont passé à l'étude de la situation, soit spécialement faite afin de rendre justice aux intéressés qui recevraient en attendant le même salaire que lorsqu'ils quitteront le travail. Mais M. Stewart a nié catégoriquement cette nouvelle. Il prétend que les employés de Toronto, de Windsor et de Moncton sont retournés au travail au salaire de \$75 par mois et que le gouvernement ne les paiera pas pour la période de chômage. Tard dans la soirée, M. Ménard a reçu de M. Stewart le message suivant: "Concernant votre message, le même traitement sera accordé aux postiers de Montréal que ceux de Toronto. Il y a eu quelques retards, mais le sous-ministre des postes réglera immédiatement la question à Montréal."

Charles STEWART, Ministre suppléant des postes.

DES EXPLICATIONS OFFICIELLES

Ottawa, 1 (S.P.A.) — M. Charles Stewart a émis un communiqué expliquant les termes par lesquels les postiers de Toronto furent réengagés. Ils ont repris leur travail communi-aides-postiers. Dimanche après-midi, dit ce communiqué, les postiers de Windsor et de Toronto purent reprendre leur travail après avoir signé un engagement par lequel ils consentirent de terminer la grève sans condition comme aides-postiers. Aussitôt que le service sera normal, on prendra les dispositions nécessaires pour rajuster le nombre des employés aux positions ouvertes. Les grévistes ne seront pas payés pour la période de la grève.

M. Butler à Montréal

M. Nicholas Murray Butler, président de l'Université Columbia, était à Montréal hier, pour étudier le système de contrôle du trafic des liqueurs en usage dans la province de Québec.

Honneur au mérite

Québec, 1er (D.N.C.) — C'est aujourd'hui qu'a lieu, au parc de l'Exposition, la fête en l'honneur des familles les plus anciennes et les plus nombreuses des comtés de Québec et de Montmorency. Les organisateurs ont préparé un programme spécial.

A lire en route

Aux pèlerins qui feront le voyage organisé par le Devoir au pays d'Évangéline, (voir détail en 1ère page), nous suggérons de se procurer trois brochures très intéressantes sur l'Acadie: "La tragédie acadienne, de Henri d'Arles, La déportation des Acadiens, du même, et l'histoire acadienne de l'abbé Groulx. Ces brochures se vendent 10 sous ou \$1.00 la douzaine, mûles au choix. En vente à l'Évangéline, 336 Notre-Dame est, Montréal.

La construction a diminué

LES PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTREAL POUR LE MOIS DE JUIN DEPASSENT A PEINE LES DEUX MILLIONS QUATRE MILLIONS ET QUART DE MOINS EN SIX MOIS

La statistique municipale sur les permis de construction accuse pour le premier semestre de l'année, une diminution sensible de quatre millions et quart sur les chiffres de la même période de 1923. En effet, la construction à Montréal depuis le 1er janvier jusqu'à la fin de juin s'élève à \$11,248,115. Comparée à celle de l'an dernier, qui s'élevait à \$15,470,127 pour la même période, on constate une réduction pour cette année de \$4,222,012, mais d'un autre côté cette même période de 1924 accuse encore un gros surplus sur celle de 1922 pendant laquelle la valeur de la construction n'avait atteint que \$9,142,774.

Bien que l'activité de la construction en 1924 dénote une infériorité marquée sur celle de 1923 les chiffres du mois de juin qui vient de préparer le département municipal de la construction, n'en sont pas moins encourageants. Avec un grand total de \$2,195,340, le mois de juin de cette année se range presque sur un rang d'égalité avec le mois de juin 1923 qui avait accusé une valeur totale de \$2,230,820, soit une différence de \$35,480 en faveur de juin de l'an dernier. Du 1er janvier dernier au 30 juin, 2,842 permis de bâtir ont été émis, contre 2,630 permis pour la même période de l'an dernier et 2,882 permis pour celle de 1922. D'autre part, pendant le mois de juin qui vient de s'écouler, le département municipal a émis 602 permis; il y en avait eu 623 pour juin 1923 et 697 pour juin 1922. Pendant ce dernier mois, la construction s'était élevée à \$2,538,977.

En commentant ces chiffres, M. J.-E. Gamble, surintendant du département municipal, a expliqué que cette réduction se comprendrait facilement quand on songe au grand nombre d'édifices commerciaux et publics dont la construction a été entreprise l'année dernière. C'est, dit-il, ce qui a causé la hausse extraordinaire de l'an dernier dans les chiffres de la construction; mais en ce qui concerne l'érection de résidences et de maisons d'habitation, l'activité s'est maintenue au même degré que l'an dernier et tout permet de prévoir qu'elle se continuera sur la même échelle d'ici à la fin de l'année.

Un fait notoire de la construction pendant les six mois qui viennent de s'écouler est le grand nombre de nouveaux logements. Chaque mois, les statistiques ont fournie des statistiques extraordinaires et encore pour le mois de juin terminés hier, le nombre de logements dénombre. On a permis, pendant ce mois, la construction de 226 maisons représentant 631 logements. Il y a en outre 24 magasins et diverses autres constructions, mais les logements représentent la grande partie de la construction.

Les statistiques de juin révèlent d'ailleurs des faits intéressants. Pendant ce mois, 602 permis ont été émis pour des bâtisses atteignant une valeur totale de \$2,195,340. Ces permis représentent 226 maisons formant 631 logements et 24 magasins; 110 hangars, 76 garages, 7 écuries, une manufacture, 5 entrepôts, 3 édifices à bureaux, 5 maisons de rapport, une salle publique, 3 églises et 119 constructions diverses. Ces chiffres se répartissent en suite en constructions nouvelles et en modifications. Pour les constructions nouvelles, il y a eu 437 permis représentant une valeur de \$1,823,680. Ces permis sont pour 197 maisons formant 599 logements et 15 magasins; 98 hangars, 6 écuries, 3 entrepôts, 2 édifices à bureaux, 5 maisons de rapport, une église et 7 constructions diverses. Pour les modifications, les permis ont été au nombre de 165 avec une valeur de \$371,660. Ceci donne 29 maisons formant 32 logements et 9 magasins; 12 hangars, 4 garages, une écurie, une manufacture, 2 entrepôts, un édifice à bureaux, une salle publique, 2 églises et 112 constructions diverses.

Les douanes et l'accise

ELLE ONT RAPPORTE DES REVENUS MOINDRES LE MOIS DERNIER
Ottawa, 1 — Une diminution dans les droits de douane et d'accise est indiquée dans les recettes pour le mois. En juin 1924, il y a eu une diminution de \$6,549,624 en comparaison du mois correspondant de l'année dernière. Les chiffres sont: juin 1924: \$19,705,916; juin 1923: \$26,255,540.

Blessé mortellement

Aimé Shayer, 12 ans, 531, rue Saint-Ambroise, a été blessé mortellement hier avant-midi par un camion automobile. L'accident est arrivé rue Saint-Patrick. L'enfant était dans le camion. Il s'est penché à un moment donné pour examiner l'état d'un pneu et, perdant l'équilibre, est tombé sous les roues de la voiture. Il a succombé deux heures plus tard.

L'Allemagne accepte l'inspection

Dans sa note au conseil des ambassadeurs le "Reich" consent à la revue de ses troupes à condition qu'elle soit finale et qu'elle soit terminée le 30 septembre prochain.

Berlin, 1er (S. P. A.) — L'Allemagne, dans sa note au conseil des ambassadeurs sur la reprise du contrôle militaire allié de ses armements, accepte qu'une inspection générale soit faite à la condition qu'elle soit finale et qu'elle soit terminée le 30 septembre prochain. On déclare que les exercices physiques et athlétiques ne peuvent être assimilés à une préparation militaire. On ajoute qu'aucune autorité militaire dans le monde peut prétendre que l'Allemagne est capable de recommencer un autre conflit en Europe parce qu'elle est moins armée que les petits Etats. La note se termine en disant que le peuple allemand se demande comment l'Allemagne pourrait bien être un obstacle à la paix en Europe et pourquoi ces craintes ne seraient pas plutôt la résultante du fait que l'idée d'un désarmement général n'a pas fait plus de progrès chez les autres nations.

Zaghloul est profondément déçu

Le premier ministre d'Égypte avait confiance dans le gouvernement travailliste anglais — La question du Soudan.

Londres, 1er (S. P. C.) — La question du Soudan dont le gouvernement anglais veut faire une possession britannique soulève un grand intérêt en Égypte. Zaghloul, le premier ministre égyptien, a offert sa démission lorsque lord Parmoor a déclaré que le gouvernement anglais n'abandonnerait pas le Soudan, mais le roi Fouad a refusé. Zaghloul a déclaré dans un discours en Chambre que jamais l'Égypte n'avait abandonné ses droits sur le Soudan et que lui-même n'avait jamais négocié avec le gouvernement sur ce point, ni fait de compromis quelconque. Il a ajouté qu'il avait conçu de grands espoirs à l'accession du ministère travailliste en Grande-Bretagne, mais que les événements l'avaient profondément déçu en lui montrant que ce ministère suivait comme ses devanciers les traces d'une politique impérialiste.

LE GOUVERNEMENT MacDONALD EST EN MINORITE

Londres, 1er (S. P. C.) — Le gouvernement MacDonald a été mis en minorité hier sur une motion du parti conservateur pour amender le bill des finances sur un point d'importance secondaire. On ne croit pas que l'incident ait des conséquences autres que de faire adopter la loi en question, et qu'en tout cas il ne sera pas question d'un vote de confiance.

Crédits importants

Depuis le printemps, le conseil municipal a voté, à la demande des administrateurs, des crédits de travaux permanents qui s'élèvent à la somme de \$2,130,000 et qui se répartit en trois: \$1,571,900 pour les pavages, \$455,800 pour des trottoirs et \$105,000 pour des égouts. Vendredi dernier, les échevins ont approuvé des rapports excédant le demi-million. C'était la quatrième fois qu'il était appelé à voter des crédits aussi considérables, si l'on ne tient pas compte d'autres moins élevés qu'il a accordés à différentes assemblées.

Le tramway et Montréal-Nord

Londres, 1er (S. P. A.) — Les membres du comité judiciaire du Conseil privé ont pris en délibéré hier la cause de la Compagnie des Tramways de Montréal, contre la Ville de Montréal-Nord au sujet d'un différend relatif à l'extension d'une rue par la municipalité à travers les lignes de la compagnie. Le droit de passage était aussi en jeu. L'appel de la compagnie soulève le point de savoir si la Commission des services publics de Québec avait juridiction dans cette affaire. La demanderesse prétend qu'elle a droit à une compensation de la part de la municipalité pour l'usage de sa propriété, mais la commission se prononce contre cela, prétendant que l'ouverture de l'avenue des Récollets, traversant sa propriété, était loin d'être au détriment de la compagnie. Cette opération était plutôt avantageuse à la compagnie, puisqu'elle contribuait à accroître son trafic.

Une auto le reverse

John Rutherford, 63 ans, 1577, rue Chabot, a été renversé hier midi par une automobile, au coin de la rue Sherbrooke et de l'avenue Arlington. On croit qu'il souffre d'une fracture du crâne.

Pour l'Europe

On nous apprend que l'abbé J.-D. Arthur Guay, curé de Contrecoeur, doit s'embarquer pour l'Europe, le 9 juillet, avec l'abbé Jos.-D. Meloche, curé de Vaudreuil. Ils font partie du pèlerinage organisé par l'abbé Joseph-N. Dupuis, curé de Saint-Eusèbe de Montréal.

Feu Mlle Lazure

Nous apprenons le décès de Mlle Adeline Lazure, de Saint-Rémi. Elle était âgée de 18 ans, et était la fille de M. L.-P. Lazure. Les funérailles auront lieu demain. Nos sympathies à la famille.

A bord du "Megantic"

Le Megantic, de la ligne White Star-Dominion, a appareillé de Queenstown samedi dernier. Des cent dix-neuf passagers du bord, plusieurs sont des touristes américains qui reviennent d'Irlande et se rendent aux États-Unis par la voie du Saint-Laurent. Le Megantic amène aussi bon nombre d'immigrants anglais et irlandais.

Croisière du "Mauretania"

On annonçait aux bureaux de la ligne Cunard et de la ligne Anchor que le Mauretania commença le 17 février, l'hiver prochain, une croisière dont l'itinéraire comprendra Madère et plusieurs ports de la Méditerranée. Le Tuscania en fera une en janvier et une autre en février aux Antilles.

Décès

MIREAULT — A Lachine, le 29 juin 1924, à l'âge de 63 ans, est décédé Zénaïde Granger, épouse de Ernest Mireault. Les funérailles auront lieu mercredi, le 2 juillet. Le convoi funéraire partira de sa demeure, No 31, 18ème Avenue, Lachine, à 9 heures 15 pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Une prime à nos clients

Le Larousse de 1924
Avec tout achat d'UN DOLLAR OU PLUS, nous cédon à nos clients pour 1.50 le LAROUSSE de poche, reliure pleine toile, 1304 pages, 85,000 MOTS, le plus complet sous un tel format.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

336, RUE NOTRE-DAME EST, Case postale 4020, Tél. Main 2460. Livraison contre remboursement en ville.

CIGARETTES

Guinea Gold

Renommée Universelle

OGDEN'S LIVERPOOL

**20 pour 25¢
12 pour 15¢**

La Vie Sportive

LA REUNION DE DELORIMIER

LADY FELIX A GAGNE LA PRINCIPALE EPREUVE D'HIER A L'HIPPODROME DE LA RUE MASSON — LE RESULTAT DES EPREUVES

Lady Felix, appartenant à Bill Campbell, de Toronto, a gagné la course de la division canadienne, qui figurait comme épreuve principale hier après-midi à la piste de Delorimier. La course réunissait sept partants et Peggy S. a fini deuxième alors que M. Moody a fini troisième.

La foule d'hier était assez nombreuse pour un premier jour de semaine et la spéculation fut passablement élevée. La piste était quelque peu lente, à la suite de la pluie de dimanche, de sorte que le temps ne fut pas aussi rapide que samedi.

Les épreuves ont donné les résultats suivants:

PREMIERE COURSE. — 5 furlongs. Bourse \$450, 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Lady Felix, 115; Foden. Peggy S., 115; O'Mahoney. P. Moody, 113; Chappelle. Shiner II, Perkin.

Dorantue, 113; Banks. Flying Ford, 113; McAlaney. Fitzallen, 117; Pribble.

Temps, 1:08 1-5. Piste lente.

Pari de \$2.00 sur Lady Felix a rapporté \$4.05 en premier, \$2.60 en deuxième et \$2.50 en troisième. Peggy S., \$2.75 en deuxième et \$2.90 en troisième. P. Moody, \$2.80 en troisième.

DEUXIEME COURSE, 5 furlongs. — Bourse \$450, 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Fibberty Gibbet, 115; Banks. Carbonel, 115; Chappelle. Bab, 113; McAlaney. Louis Adair, 115; Jackson. Dardanelle, 113; McCrann. Wormwood, 115; Moore. Bob, 106; Bryson. Ramona II, 113; Jenkins.

Temps, 1:08 1-5. Pari de \$2.00 sur Fibberty Gibbet a rapporté \$6.75 en premier, \$4.55 en deuxième et \$3.70 en troisième. Carbonel, \$6.00 en deuxième et \$3.75 en troisième. Bab, \$3.60 en troisième.

Troisième course, 5 furlongs. Bourse \$450, 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Topmost, 115; Himphy. Arletta, 113; Atwell. xGold Coast, 104; Jenkins. Sancha Poney, 115; Moore. xMiss Holland, 113; Bryson. xMiss Sheer, 115; Ball. xLady Iona, 113; McAlaney.

xChamp. Temps, 1:08 1-5.

Pari de \$2.00 sur Topmost a rapporté \$3.70 en premier, \$3.40 en

me. On n'a pas vendu de billet de troisième.

Quatrième course, 5 furlongs. Bourse \$450, 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Faith W., 113; Taylor. Bill Block, 115; Himphy. Jack Shrine, 110; O'Mahoney. Powder Face, 113; McCrann. Joe Gatti, 109; Jackson. Ruddles, 115; Cedar. Temps, 1:07 3-5.

Pari de \$2.00 sur Faith W., a rapporté \$2.95 en premier, \$2.30 en deuxième et \$2.20 en troisième. Bill Block \$2.70 en deuxième et \$2.65 en troisième. Jack Shrine \$3.30 en troisième.

Cinquième course, 5 furlongs. Bourse \$450, 3 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Jota, 114; Moore. Charlie Sammy, Banks. xAvion, 114; Ball. Belle Flower, 110; Foden. xGeorgia May, 107; Atwell. Riposta, 112; Himphy.

xChamp. Temps, 1:06 4-5.

Pari de \$2.00 sur Jota a rapporté \$11.10 en premier, \$4.70 en deuxième et \$4.05 en troisième. Charles Summy \$5.30 en deuxième et \$3.60 en troisième. Melbourne \$4.65 en troisième.

SIXIEME COURSE, 6 furlongs 1-2. Bourse \$450, 4 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Sait Peter, 113; Jenkins. xOsaleen, 115; Jackson. Execution, 111; Denier. Shadowdale, 109; Hatton. Mack Garner, 111; Moore. Bengalee, 108; McCrann. xShingle Shack, 111; McAlaney. Red Tip, 106; O'Mahoney.

xChamp. Temps, 1:20 3-5.

Pari de \$2.00 sur Sait Peter a rapporté \$4.30 en premier, \$3.00 en deuxième et \$2.70 en troisième. Osaleen \$3.70 en deuxième et \$2.95 en troisième. Execution \$3.55 en troisième.

SEPTIEME COURSE, 6 furlongs 1-2. Bourse \$450, 4 ans et plus à réclamer. Valeur au vainqueur, \$360.

Armistice, 115; Jackson. Ira Wilson, 115; Madonia. Mart O'Hara, 113; McAlaney. Blue Brush, 112; O'Mahoney. Haras, 115; Denier. x-Tarascon, 115; Donkinson. xIn Doubt, 115; Ball. Payella, 110; Himphy.

xChamp. Temps, 1:20 2-5.

Pari de \$2.00 sur Armistice a rapporté \$10.25 en premier, \$3.55 en deuxième et \$3.25 en troisième. Ira Wilson \$3.50 en deuxième et \$3.25 en troisième. Mart O'Hara \$3.80 en

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Les joutes disputées hier dans les ligues de baseball majeures ont donné les résultats suivants:

LIGUE NATIONALE

A St-Louis: — Première partie. Pittsburgh . . . 202010000—5 14 0 St-Louis . . . 00140110x—7 12 4 Batteries: Yde, Stone, Sale et Gooch; Pfeffer, Sherdel et Gonzales.

A Boston: — Philadelphia . . . 120100000—4 12 3 Boston . . . 00140110x—9 11 1 Batteries: Couch et Wilson; McNamara et O'Neill.

Deuxième partie. Philadelphia . . . 201002010—6 12 0 Boston . . . 001020010—4 13 2 Batteries: Betts, Hubbell et Henline; Benton, Yeagrin et Gibson.

A Cincinnati: — Chicago . . . 010000000—1 5 1 Cincinnati . . . 022000000—2 11 2 Batteries: Aldridge et Hartnett; Luque, Mays et Sandberg, Wingo.

A New-York: — Brooklyn . . . 012002000—5 9 2 New-York . . . 22110001x—7 14 0 Batteries: Osborne, Henry et Taylor; Nehf, Jonnard et Snyder.

LIGUE AMERICAINE

A Washington: — Première partie. Boston . . . 00001000001—2 10 2 Washington . . . 00100000000—1 6 3 Batteries: Ehmke et O'Neill; Johnson et Ruel.

Deuxième partie. Boston . . . 000000100—1 5 0 Washington . . . 00210000x—3 7 0 Batteries: Fullerton, Murray, Quinn et Icinich; Marberry et Ruel.

A Detroit: — Chicago . . . 102430310—14 17 3 Detroit . . . 022000000—4 11 4 Batteries: Faber et Wirts; Stoner et Bassler.

A Philadelphia: — Première partie. New-York . . . 125011000—10 13 1 Philadelphia . . . 001300000—4 13 1 Batteries: Bush et Hoffman; Meeker Baumgartner et Peralins.

Deuxième partie. New-York . . . 200001000—3 8 2 Philadelphia . . . 40301200x—10 9 2 Batteries: Frank, Gaston et Schang; Rommel et Bruggy.

LIGUE INTERNATIONALE

A Newark: — Reading . . . 103 002 000 0—6 11 2 Newark . . . 000 001 104 1—7 10 3 Batteries: — F. Lynch, Mammaux et Lynn; Radonitz, J. Lynch et Devine.

A Buffalo: — Rochester . . . 300 800 200—13 16 1 Buffalo . . . 012 043 100—11 23 3 Batteries: — Moore, Peterson, Steggarda, Matthews et Lake; Profit, Williams, Werro, Plahor et Hill.

A Toronto: — Syracuse . . . 900 000 200—4 10 0 Toronto . . . 900 000 000—2 7 0 Batteries: — Frankhouse et McKee; Scatterfield et Sullivan.

ASSOCIATION AMERICAINE A Columbus: — Première partie. Columbus . . . 3 7 3 Louisville . . . 6 9 0 Batteries: — Sanders, Ambrose, McQuillan, Ketchum et Urban; Cullop et Brottem.

A Saint-Paul: — Milwaukee . . . 6 12 0 Saint-Paul . . . 4 0 0 Batteries: — Pott et Young; Faeth et Dixon.

A Minneapolis: — Kansas City . . . 3 9 2 Minneapolis . . . 4 8 2 Batteries: — Zinn et Skiff; Lynch et Mayer.

A Indianapolis: — Toledo . . . 6 10 1 Indianapolis . . . 3 8 2 Batteries: — Glard et Gaston; Fitzsimmons et Krueger.

LES PARTIES DANS LES GRANDES LIGUES

Batteries. — Northrop et Hartley; Tincup et Meyers.

Deuxième partie. Columbus . . . 3 7 3 Louisville . . . 6 9 0 Batteries: — Sanders, Ambrose, McQuillan, Ketchum et Urban; Cullop et Brottem.

A Saint-Paul: — Milwaukee . . . 6 12 0 Saint-Paul . . . 4 0 0 Batteries: — Pott et Young; Faeth et Dixon.

A Minneapolis: — Kansas City . . . 3 9 2 Minneapolis . . . 4 8 2 Batteries: — Zinn et Skiff; Lynch et Mayer.

A Indianapolis: — Toledo . . . 6 10 1 Indianapolis . . . 3 8 2 Batteries: — Glard et Gaston; Fitzsimmons et Krueger.

ASSOCIATION DU SUD

A Birmingham: — Atlanta . . . 5 Birmingham . . . 2 A Memphis: — Chattanooga . . . 1 Memphis . . . 3 A Little Rock: — Nashville . . . 1 Little Rock . . . 2 Mobile à Nouvelle-Orléans. Pluie.

Montréal gagne contre Rutland

LE ROYAL A TRIOMPHE PAR UN RESULTAT DE 8 A 3 HIER, AU PARC ATWATER — DEUX PARTIES CET APRES-MIDI — QUEBEC VAINQUEUR — JOUTE NULLE A OTTAWA

Le Royal a défait le Rutland par 8 à 3, hier après-midi, au parc Atwater.

Le Royal lança pour le club local et il n'eut aucune difficulté à tenir ses adversaires en échec. Il n'a accordé que sept coups réussis et ils furent espacés. McDermott lui fut opposé et il fut bombardé dans toutes les directions du champ.

On s'attend à deux parties contestées cet après-midi au parc Atwater. On a annoncé que Tomlinson et Earl Brown lanceront pour le Royal mais on ne sait pas encore qui lancera pour le club visiteur.

RUTLAND

Curtis 2b.	ab.	r.	h.	po.	a.	c.
Uteritz, a.c.	3	1	2	5	0	0
McCorry, 1b.	4	0	1	12	1	0
McHugh, cc.	4	0	2	0	0	0
Beaudoin, cg.	4	0	1	2	0	0
Cyran, 3b et r.	4	0	2	1	0	0
Tapsan, cd. 3b.	3	0	0	0	0	0
Cunningham, r.	1	1	1	2	0	0
O'Rourke, ac.	2	0	0	0	0	0
Johnson, cd.	2	0	0	1	2	0
McDermott, l.	3	0	0	1	2	0

ROYAL

Hunnelfield, cc.	ab.	r.	h.	po.	a.	c.
Dykes, 3b.	4	2	3	0	6	0
Zilenziger, 2b.	5	1	3	2	7	0
Lindsay, 1b.	5	0	2	15	1	0
S. Graves, cg.	4	1	1	2	0	0
Dykes, Hunnelfield, 2; points mérités; de Mayler, 3; de McDermott 8; retirés au bâton par Mayler 3; McDermott 3; balles sur buts de Mayler 1; de McDermott 3; double-jeu; Uteritz & Curtis à McCorry. Balle manquée, Cyran. Laissez sur les buts; Rutland 3. Royal 7. Durée de						

QUEBEC VAINQUEUR

Québec, 1 — Québec a défait le Canadien hier dans la joute d'ouverture de la Ligue Québec-Vermont, par 9 à 5, en joignant les bons coups aux erreurs.

Résultat par manche: Québec . . . 000010040—5 13 2 Canadien . . . 20013003x—9 14 0 Grenier et Lynch; Williams et Briger.

PARTIE NULLE

Ottawa, 1 — La joute Ottawa-Montpellier a dû être arrêtée à la fin de la neuvième manche alors que le résultat était de 5 à 5 car la pluie a empêché les deux clubs de jouer des reprises supplémentaires.

Montpellier . . . 000012020—5 13 2 Ottawa-Hull . . . 003011000—5 8 3 Davis et Hurley; Kirley et Wingo.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Rutland	29	14	.674
Québec	25	13	.658
Ottawa-Hull	19	16	.543
Royal	20	23	.465
Canadien	16	24	.400
Montpellier	11	30	.268

LES ELIMINATIONS DE LA COUPE D'OR

Tous se rappellent la défaite Crocker, l'an dernier, dans les plus; après avoir remporté les championnats de la province Québec et de la province d'Ontario en battant Henri Laframboise, qui jusqu'à date, était considéré comme le meilleur joueur canadien. Crocker avait été défait à la prise générale par Waush, de Vnipege, dans les championnats Canada. La raison était probablement que Crocker avait trop joué consécutifs; mais il prouva par la suite qu'il était réellement le meilleur joueur du Canada.

Cette année, Crocker aura une semaine pour se reposer à la suite de la Coupe Davis. Il sera probablement son adversaire dans la finale et ces deux joueurs feront certainement partie de l'équipe de la Coupe Davis.

M. John M. Miller, président de l'Association de Tennis de la province de Québec, a annoncé que Willard-F. Crocker et I. L'orrice avaient été choisis pour présenter la province de Québec dans les tournois du Canada.

Foyers-Romans

L'unité, franco, 25 sous. La Collection, 12 titres, franco.

Mariage idéal, Clément D'Otthe. Enez Heussa, Salva du Beal. Le Fils de Stenio Morelli, Ed. L'Ancre au Port, Jean Guy. Pour Raeheter, Henry Frans. Nadette, Marie Thierry. Ames fortes, O. de Ferensy. Pauclette, B. de Puybusque. Le Chemin de Longue-Étude, F. O.

Qui? — Pierre Gourdon. Le Coffret Byzantin, Lionel de S.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

336 Notre-Dame Est, Montréal. Tél.: Main 7460

Emportez le DEVOIR en partant pour la campagne. L'abonnement est de UN DOLLAR et ce jour jusqu'au 15 septembre.

Courses au Parc Delorimier

MONTREAL DRIVING CLUB
Juin le 28 à Juillet le 5,
 7 — COURSES PAR JOUR — 7
 Beau ou mauvais temps
ADMISSION \$1.50. — TAXE ET PROGRAMME COMPLET
 Première course à 2 heures 45, heure avancée.

L'aspect national du commerce canadien-français

(Suite de la sixième page.)

doit inspirer chacun de leurs actes. Mais si le commerce est une affaire, il doit aussi être une oeuvre. Aussi, si tous les Canadiens français doivent parler leur langue le mieux possible, la défendre à l'occasion et la faire pénétrer dans tous les domaines qui lui appartiennent de droit, l'homme de commerce est probablement de tous ses compatriotes celui qui, au cours de ses opérations quotidiennes, a le plus fréquemment ce triple devoir patriotique.

En plus de la prospérité économique et de la langue française, il est autre chose que les Canadiens français — ceux du commerce comme les autres — doivent apprécier hautement : ce sont les traditions.

Chaque classe, dans le commerce, a aussi ses devoirs spécifiques. Le marchand de gros (ou le fabricant, qui l'exclut souvent), a plus d'une occasion d'aider un confrère du commerce de gros ou un marchand détaillant. Généralement, c'est surtout, avec le crédit, la sympathie et les influences personnelles qui valent au détaillant l'appui de ses fournisseurs aux heures d'impasse financière.

Les voyageurs de commerce peuvent servir la cause nationale dans le strict exercice de leur profession comme dans leurs nombreuses relations avec le public. Nous en connaissons tous assez long sur le compte des voyageurs pour dire que, en ces dernières années surtout, ils ont donné aux autres classes un bel exemple d'apostolat patriotique autant que social et religieux.

Les détaillants, qui forment la catégorie la plus nombreuse des commerçants et la plus mêlée au peuple, sont probablement, sans s'en rendre compte, de ceux qui peuvent le plus facilement stimuler les ambitions et hâter les réalisations de la race.

Il est peut-être bon de rappeler, ici, aux détaillants que les touristes ont l'habitude de juger un peuple par ses hôteliers, ses cochers et ses détaillants, c'est-à-dire, par les trois catégories d'hommes qu'ils fréquentent le plus. Or, l'opinion des touristes contribue probablement plus que quoi que ce soit, aujourd'hui à faire la réputation des pays et des gens.

De même qu'ils sollicitent le patronage de leurs compatriotes, ainsi les détaillants doivent donner, pour leurs achats, une préférence raisonnable aux marchands de gros et aux fabricants canadiens-français.

Puisque nos maisons de commerce un peu prospères tiennent à leur réputation autant que nos belles dames, pourquoi cette toilette ne serait-elle pas toujours aussi française que faire se peut, à partir de la raison sociale inscrite sur l'enseigne extérieure jusqu'aux moindres détails de l'étalage intérieur et du bureau?

Les consommateurs, qui ont le droit d'être bien servis à des prix convenables, ont aussi le devoir de respecter la réputation professionnelle de leurs compatriotes, des marchands comme des autres : dans ce domaine, la calomnie, qui est partout un péché grave, devient un trahison, et la médisance lancée à tort et à travers est au moins une grande maladresse. Les consommateurs doivent aussi, sans viser à ostraciser les commerçants étrangers, accorder à leurs compatriotes une préférence proportionnée à leur propre situation financière.

Notre classe commerciale n'aurait, sans se mettre à la gêne, contribuer davantage aux fins fédérales, provinciales et municipales que la caisse toujours insuffisante de nos œuvres nationales et autres? C'est là un excellent sujet de méditation et de discussion qui ne peut manquer d'intéresser les âmes désireuses de voir prospérer la race canadienne-française.

Nos institutions de crédit, nos banques spécialement, qui ont la prérogative de mettre non seulement leur propre capital, mais aussi celui d'autrui à la disposition de qui elles veulent, seraient bien indignes de leur mission, si le patriotisme ne les inspirait pas un peu au cours de leurs transactions.

Il est reconnu que la race canadienne-française, dans les domaines du commerce et de l'industrie, est partie de zéro pour s'élever au degré de développement que nous constatons aujourd'hui; et il est facile de constater que cette lente ascension, très pénible et très lente au début, s'est accélérée à mesure que les nôtres acquéraient du capital et, avec le capital, le crédit; l'apitue des nôtres étant admise et le plus grand obstacle à leur avancement plus rapide encore étant leur

manque de capitaux en comparaison des énormes réserves dont disposent leurs concurrents d'origine, les dispensateurs du crédit chez nous doivent comprendre leurs responsabilités du moment: il faut qu'ils sachent marier le sens national au sens des affaires.

Les hommes à qui incombe la tâche de la publicité commerciale, qu'ils soient spécialistes en la matière ou annonceurs d'occasion, doivent s'inspirer à deux principes d'ordre national: la solidarité de tous les intérêts économiques canadiens-français et le respect de l'idiome national.

Il faut aussi à la justice distributive, les gouvernements peuvent subventionner davantage les plus nécessaires des institutions et des organismes dont l'ensemble constitue la machine économique d'un pays ou d'une province. Le gouvernement provincial, s'il ne croit pouvoir recueillir lui-même les statistiques et renseignements sur le commerce canadien-français, devrait sans doute aider puissamment, par ses octrois et par sa collaboration, les quelques organisations sérieuses qui voudraient entreprendre de rendre ce service à la race. Il doit aussi donner à sa politique un caractère nettement canadien-français, comme la politique des huit autres provinces du Dominion est — sans que nous nous en scandalisions, sauf dans les cas d'agressions injustes — nettement anglo-canadienne: de cette orientation politique générale le commerce se ressentira évidemment comme toutes les autres activités de la province.

QUELQUES CONSTATATIONS DE L'ENQUETE

La conviction semble bien ancrée chez beaucoup de nos gens, surtout à la campagne, qu'il est avantageux d'acheter chez les Juifs. Voici la conséquence de cette mentalité: le commerçant juif, qui livre généralement de la camelote lors qu'il baisse ses prix — le contraire serait un miracle — est un rude concurrent, peut-être le plus rude concurrent, pour le commerçant canadien-français.

L'achat sur catalogue a contribué pour beaucoup à alimenter des maisons d'Ontario. Nos commerçants soutiendraient peut-être mieux la concurrence des Juifs et des autres étrangers, si, par des méthodes plus efficaces d'achat, de comptabilité et d'administration, ils avaient un meilleur système d'affaires. On se demande, par exemple, si l'abus du crédit ne ronge pas le commerce canadien-français. On déplore que nos commerçants ne s'occupent pas d'élever leurs horizons en se renseignant sur les sources officielles: ainsi, c'est l'infime minorité qui reçoit le "Bulletin des Renseignements commerciaux".

Quelqu'un assure que la loi de faillite fait plus de tort en cette province que partout ailleurs. On se plaint de ce que, en certains endroits, les écoliers sortent de l'école avec l'impression que le commerce est une chose anglaise et que ses opérations, comptabilité et correspondance, doivent se faire uniquement en langue anglaise.

Le produit importé a beaucoup de vogue chez nous. Nos marchands n'ont pas assez confiance en eux-mêmes, ce qui ne peut guère leur gagner la confiance des acheteurs. L'apparence de nos magasins n'est pas suffisamment française. Les produits canadiens-français, de plus en plus nombreux et de mieux en mieux appréciés, commencent à trouver place au premier plan des étalages.

Les banques donnent généralement à notre commerce l'appui dont il a besoin et qu'il est en droit d'attendre d'elles.

Un des témoins à notre enquête dit que le commerce prendrait plus facilement une allure française si notre monnaie métallique et de papier était bilingue.

La campagne de l'"Achat chez soi" est de nature à favoriser beaucoup le commerce canadien-français.

Les voyageurs de commerce ont sûrement exercé une heureuse influence, au point de vue national, auprès de nos marchands; et leur travail n'est pas fini.

Enfin, l'un de nos économistes les plus avisés nous dit que, depuis quinze ans, le commerce canadien-français a fait des progrès immenses et qu'il en fera encore de plus grands, si on sait l'organiser.

CONCLUSIONS

En voilà suffisamment pour démontrer que notre situation com-

merciale est perfectible au point de vue national. Si nous ne sommes encore qu'au milieu de la côte, il ne faut pas nous décourager, car peu de peuples ont eu des débuts aussi défavorables que le nôtre.

"Le commerce", dit Hervé-Bazin, "est une industrie productive". Il faut donc que commerçants et non-commerçants s'appliquent, chacun de leur côté, à le rendre florissant. Deux genres d'action s'imposent à cette fin: 1o. chez les commerçants, un grand effort pour acquérir une compétence supérieure; 2o. chez les consommateurs, une tentative loyale de seconder moralement et effectivement les commerçants de leur race.

Quand nous parlons ici des consommateurs canadiens-français, nous ne visons pas seulement ceux de la province de Québec, qui est le cœur du Canada français, mais nous entendons parler de tous nos frères par la race et par la langue, ceux de l'ouest comme ceux de l'est, enfin, et pour tout résumer, et forçons-nous d'avoir dans le commerce comme, d'ailleurs, en toutes les autres sphères d'activité, cette généreuse disposition d'esprit appelée sens national par laquelle, à l'instar des Français, des Allemands, des Anglais, de tous les peuples supérieurs, nous envisageons chacun de nos actes en fonction des intérêts supérieurs de la race et de la patrie.

Cultivons intensément en nous-mêmes ce sens national, répandons-le tout autour de nous et, surtout, incultivons-le profondément au cœur des générations nouvelles, tout en ayant soin de lui assigner comme limites et comme sauvegarde de les lois de la prudence, de la justice et de la charité si bien enseignées par nos esprits les plus sages et surtout par l'Eglise.

M. Georges Pelletier

M. Georges Pelletier, journaliste et professeur à l'École des Sciences sociales, économiques et politiques, de Montréal, invité à commenter le rapport de M. Eugène L'heureux sur l'aspect national du commerce canadien-français, note que, depuis une quinzaine d'années, nos gens comprennent mieux, leurs devoirs sur ce point. Telle maison montrealaise, par exemple, a pris un développement considérable parce que les Canadiens français se sont avisés, à Montréal et dans les régions avoisinantes, qu'ils auraient tout intérêt à commencer par aller voir là s'il trouveraient ce dont ils ont besoin, avant de s'en aller dans des maisons à capital étranger. Et cela continue, le mouvement grandit, encore que trop de nos gens vont, par exemple, porter leur argent chez des Juifs qui, gens habiles et avisés, prennent des noms français ou achètent des fonds de commerce canadiens-français pour mieux bernier le client de notre langue.

Il faut attribuer en partie le mouvement de nos gens vers les magasins et les commerçants canadiens-français à plusieurs causes. Notre race a plus de commerçants avisés que jadis. Il s'en développe tout le temps. Nos commerçants du moins certains, se sont rendu compte qu'il ne s'agit pas seulement d'être gens d'affaires, mais de développer leur commerce, et que le seul travail routinier ne suffit pas. Ils se sont instruits, ils se spécialisent, ils étudient les conditions du marché, ici et ailleurs; et l'étude de leur commerce, ainsi que des questions connexes à celui-ci, leur a fort aidé à se former eux-mêmes, à se former des assistants, ils ont su adapter les meilleures méthodes d'affaires de leurs voisins anglo-saxons. Nous avons depuis des années des commerçants d'initiative, renseignés et qui ne se complaisent pas seulement aux affaires qu'ils font, mais pensent aussi à celles qu'ils peuvent faire, — et tentent de les faire.

A la compétence plus étendue de nos commerçants, il faut ajouter la publicité plus grande qu'ils ont faite depuis une quinzaine d'années. Une partie de cette publicité payée n'a pas d'abord rendu; mais, à la longue, elle a décidé nos gens à acheter davantage chez leurs compatriotes, quand ils ont vu qu'ils pouvaient y faire de bonnes affaires. Il y a aussi, à part la publicité payée, — celle des maisons françaises ne compte encore que pour dix ou quinze pour cent de la totalité de la publicité payée faite dans les journaux canadiens-français — la publicité que des journaux canadiens-français ont faite et font encore sans se faire payer, ou si l'est question de maisons canadiennes-françaises, qui ont grandi et se sont développées depuis quinze ou vingt ans. Ce genre de publicité faite afin d'enseigner aux Canadiens français que leurs compatriotes savent réussir dans le commerce, comme dans la finance et l'industrie, a ses répercussions dans le public, d'abord dans la classe instruite; et de là l'intérêt

qu'elle suscite dans les classes ordinaires. Cette publicité a d'autant plus de valeur qu'il s'agit là de publicité impartiale, faite sans aucun souci de gain immédiat. Les enquêtes sur le commerce, l'industrie, la finance au Canada français, menées depuis quelques années par certains de nos économistes, de nos journalistes et de nos publicistes ont eu leur part d'influence indéniable sur le développement de notre commerce.

Il reste du progrès à faire, dans la publicité, dans les méthodes techniques, dans la formation du personnel, dans plusieurs autres domaines du monde commercial canadien-français. L'esprit d'entreprise progresse, grandit, mais il faudra tenir compte aussi de la nécessité de plus en plus grande d'une formation morale fondée sur l'honnêteté dans les affaires. Ce fut là en partie le secret de la prospérité de tant de maisons anglo-canadiennes et canadiennes-françaises; c'est encore, ce sera plus que jamais une cause de leur réussite dans l'avenir. Il faut de l'honnêteté, dans les affaires, mais aussi de l'honnêteté, et de cela d'abord. La race française a de grande qualité commerciale. On s'en aperçoit en étudiant le commerce, en France, où l'honnêteté et le souci de plaire à la clientèle et de toujours lui donner raison, quand c'est possible, ont fait par exemple que les plus grands magasins à rayons du monde sont à Paris, non pas à Londres, à New-York ou à Chicago. Nous gagnerions à adapter ici les meilleures traditions du commerce français, qui pratique depuis longtemps le dicton américain: "Honesty is the best policy", si trop de commerçants américains se contentent de l'afficher au-dessus de leurs comptoirs, sans en tenir compte autrement.

Notre commerce s'est déjà bien développé. Il lui faut en résumé plus de capitaux, certes, plus de techniciens et de spécialistes aussi; mais tout cela ne vaudra que si nous attachons, de part et d'autre, — vendeurs et acheteurs, — une attention plus grande encore à l'honnêteté et à la probité, dans le commerce comme dans les autres actes de la vie publique ou privée.

M. Alexandre Prud'homme, négociant d'une longue expérience, raconte ses souvenirs personnels et constate que le commerce canadien-français a fait énormément de progrès depuis vingt-cinq ans. Cependant, il s'empresse de dire que s'il y a beaucoup de fait, il y a encore beaucoup à faire. Il déclare que dans le commerce, ce n'est pas surtout la théorie qui compte mais la pratique.

M. L.-P. Deslongchamps, commentant, prend ensuite la parole. Il appuie sur le goût du travail qu'il faut développer. Il regrette que l'on cache trop nos ressources et nos richesses, que l'on enfouisse trop nos talents. "Je voudrais que l'on soit au premier rang", dit-il. Il y a au Canada français, un progrès réel, vécut, senti. Il demande à ceux des campagnes de rester chez eux plutôt que de venir pêcher de faim dans les villes. "Il faut agir bien, et agir de suite", dit-il en terminant.

Le sénateur Beaubien offre ensuite ses remerciements et ses félicitations au président et à M. L'Heureux; il déclare que la jeunesse d'autrefois était moins sérieuse et moins studieuse que celle d'aujourd'hui. L'Association de la jeunesse en fournit la preuve aujourd'hui. Nous avons, dit-il, le tempérament latin, ce qui nous empêche d'être de vrais commerçants, mais avec le temps, la ténacité et la

maine, comme une musique et ses yeux s'obscurent, pensait-elle, l'encore que les yeux, couleur de mer profonde, qui, cependant, disaient tant de choses.

Pourquoi, pensait-elle, Mme Rochabey a-t-elle montré tant de grâce à une jeune fille inconnue sans nom et sans fortune. Est-ce par bonté naturelle, habitude du monde... Ou bien était-ce voulu? Autant de problèmes que la jeune fille ne pouvait résoudre et sur lesquels elle ne s'appesantissait point de peur des trop vastes perspectives qu'une solution lui ouvrirait...

Ils se rapprochaient du bouc. Germaine, qui était à l'arrière, signala une forme noire, debout sur la cale pavée.

Homme ou femme, elle ne savait trop... Martin-Pêcheur mit la main au-dessus des yeux, et sa vue affaiblie de pilleur d'épaves eut tôt fait d'identifier la silhouette sombre — C'est le curé! Il va nous porter malheur! Nous allons accoster de travers! Faut toucher du fer avant!

Quel enfantillage, s'écria Mile Estillac. Martin, croyez-vous à ces choses? Elles sont bonnes pour les impies!

L'homme eut un geste évanescent des

Obligations 6 1/2% MONTREAL PUBLIC SERVICE

Echéance du 1er Juillet

Nous nous chargerons avec plaisir et sans frais de l'encaissement du capital et de l'intérêt de ces obligations remboursables le 1er juillet.

Nous sommes en mesure de vous offrir, pour le rempli de vos fonds, des valeurs de premier ordre au point de vue de la sécurité du placement, du revenu et des facilités de négociation.

Nos services sont à votre disposition.

GEOFFRION & CIE

101, Notre-Dame Ouest, Montréal
Tél. Main 3268

PLACEMENTS DE TOUT REPOS

Nous offrons sujet à vente préalable:

	Echéance	Rendement
Institut des Frères de St-Gabriel...	1925 à 34	5 1/2%
Institut Jeanne d'Arc d'Ottawa....	1925 à 34	6%
N.-D. de la Paix, Verdun.....	1925 à 39	5 1/2%
Frères Dominicains Frs. Prêcheurs du Canada (Montréal).....	1927 à 34	5 1/2%
St-Aimé, (Asbestos).....	1934	5 1/2%
St-Marguerite, Montréal.....	1925 à 34	5 1/2%

LES OBLIGATIONS DE LA MONTREAL PUBLIC SERVICE CORPORATION, échéant le 1er juillet courant, sont acceptées au pair à tous nos bureaux.

La CORPORATION des OBLIGATIONS MUNICIPALES

J. BÉGIN, Président
150, rue de la Montagne, Québec
Téléphone 6932

J.W. SIMARD, Vice-Président
7 PLACE D'ARMES, MONTREAL
Téléphone Main 1824

Notre commerce s'est déjà bien développé. Il lui faut en résumé plus de capitaux, certes, plus de techniciens et de spécialistes aussi; mais tout cela ne vaudra que si nous attachons, de part et d'autre, — vendeurs et acheteurs, — une attention plus grande encore à l'honnêteté et à la probité, dans le commerce comme dans les autres actes de la vie publique ou privée.

M. Alexandre Prud'homme, négociant d'une longue expérience, raconte ses souvenirs personnels et constate que le commerce canadien-français a fait énormément de progrès depuis vingt-cinq ans. Cependant, il s'empresse de dire que s'il y a beaucoup de fait, il y a encore beaucoup à faire. Il déclare que dans le commerce, ce n'est pas surtout la théorie qui compte mais la pratique.

M. L.-P. Deslongchamps, commentant, prend ensuite la parole. Il appuie sur le goût du travail qu'il faut développer. Il regrette que l'on cache trop nos ressources et nos richesses, que l'on enfouisse trop nos talents. "Je voudrais que l'on soit au premier rang", dit-il. Il y a au Canada français, un progrès réel, vécut, senti. Il demande à ceux des campagnes de rester chez eux plutôt que de venir pêcher de faim dans les villes. "Il faut agir bien, et agir de suite", dit-il en terminant.

Le sénateur Beaubien offre ensuite ses remerciements et ses félicitations au président et à M. L'Heureux; il déclare que la jeunesse d'autrefois était moins sérieuse et moins studieuse que celle d'aujourd'hui. L'Association de la jeunesse en fournit la preuve aujourd'hui. Nous avons, dit-il, le tempérament latin, ce qui nous empêche d'être de vrais commerçants, mais avec le temps, la ténacité et la

maine, comme une musique et ses yeux s'obscurent, pensait-elle, l'encore que les yeux, couleur de mer profonde, qui, cependant, disaient tant de choses.

Pourquoi, pensait-elle, Mme Rochabey a-t-elle montré tant de grâce à une jeune fille inconnue sans nom et sans fortune. Est-ce par bonté naturelle, habitude du monde... Ou bien était-ce voulu? Autant de problèmes que la jeune fille ne pouvait résoudre et sur lesquels elle ne s'appesantissait point de peur des trop vastes perspectives qu'une solution lui ouvrirait...

Ils se rapprochaient du bouc. Germaine, qui était à l'arrière, signala une forme noire, debout sur la cale pavée.

Combiner

La liste que voici, dans sa variété, offre tous les éléments qu'il faut pour répondre aux exigences les plus diverses —

Effets publics

	Rendement
Québec - Province 5 1/2% - 1936.....	5.35
Montréal 5 1/2% - 1932.....	5.20
Montréal - Ecoles 5% - 1943.....	5.07
Montréal - Comm. Métro. 6% - 1926.....	5.45
Verdun 5% - 1934.....	5.30
Outremont 5 1/2% - 1931.....	5.40
Buckingham 5% - 1934.....	5.50
Sainte-Thérèse 5 1/2% - 1940 à 1952.....	5.50
Pointe-Claire 5 1/2% - 1947.....	5.50
Dorval 6% - 1934.....	5.70

Sociétés

Canadian Pacific Railway 5% - 1934.....	5.15
Montréal Tram-Power 6% - 1929.....	6.00
Bell Telephone 5% - 1925.....	5.00
Quebec Power Company 6% - 1933.....	6.25
Wayagamack 6% - 1931.....	8.00

Circulaires et tous renseignements sur demande.

RENÉ-T. LECLERC

MONTREAL 160, rue Saint-Jacques
QUÉBEC 74, rue Saint-Pierre
(Maison fondée en 1895)

PLACEMENTS DE JUILLET

	Rend.
x Commission Métropolitaine.....	5% 1942 5.15
x C. S. St-Sacrement de Lachine.....	5 1/2% 1953 5.40
Ville Mont-Royal (Comm. Métrop.).....	5 1944 5.50
Diocèse de Hearst.....	5 1943 5.50
Fabrique St-Marc l'Évangéliste.....	5 1/2% 1933 5.50
x Montreal Public Corporation.....	5 1942 marché
x Montreal Tramways and Power.....	6 1929 6.00
x Quebec Power Co.....	6 1953 6.25
x Nova Scotia Tramways.....	7 1952 7.00
x Manitoba Power Co.....	7 1941 7.00

x Payable en fonds américains et canadiens.

Les obligations "PAGE WIRE FENCE" et MONTREAL PUBLIC CORPORATION juillet 1924 sont remboursées sans frais sur présentation à nos guichets.

Crédit Canadien

Incorporé

Tél.: Main 2926-2927-5397. Casier postal 1180

SAGUENAY - PULPE

Nous encaissons pour les porteurs gratis le coupon de la Compagnie de Pulpe et de Pouvoirs d'Eau du Saguenay échéant le 1er juillet.

Les obligataires qui ont déposé leurs titres dans une banque en vue de l'assemblée générale et à qui l'on demande en ce moment le renouvellement de leur procuration n'auront qu'à s'adresser à ces mêmes banques pour obtenir le détachement et le paiement de leurs coupons.

Tous les porteurs dont l'adresse est en la possession du fidéicommissaire, la Crown Trust Company, recevront ces jours-ci le rapport provisoire du Comité de Protection nommé le 14 avril dernier.

Versailles Vidricaire Boulais

MONTREAL TROIS-RIVIERES QUÉBEC

BUREAU-CHEF: Imm. Versailles, MONTREAL. Tél: M. 7080

solidarité, nous y parviendrons facilement. Si des problèmes se dressent, des associations comme celle de l'A.C.J.C. les éclairciront pour apporter une vraie solution. Nos

pères ont créé, nous avons à coordonner et à continuer leur oeuvre. "Bonne nuit, le timon des affaires, dit-il, et n'ayez crainte, le navire arrivera à bon port".

Il était ignorant surtout, il était de ceux qui, toute leur vie, n'ont connu que l'école buissonnière.

On traversait le courant; il saisit un avion pour godailler. Bientôt, ils furent dans le chenal étroit, menagé entre les bouillies de l'ancienne église.

Fred sauta le premier à terre. — Bonssoir, M. le curé! Jeta-t-il joyeusement.

Le prêtre ne lui répondit pas. Il y avait des larmes dans ses yeux et, découvert comme devant le maître qui passe, il se taisait, laissant le vent du soir jouer parmi ses cheveux gris.

Germaine comprit que quelque chose de grave s'était passé en leur absence.

Qu'y a-t-il? interrogea-t-elle, encadré debout dans la barque.

Le prêtre lui montra un télégramme.

— Nous avons reçu une mauvaise nouvelle.

Tout de suite, elle comprit: — Mon père! cria-t-elle.

— Oui, il a été blessé! Descendez, je vous dirai tout!

(A suivre)

FEUILLETON DU "DEVOIR"

La Gardienne du Seuil

par JEANNE de COULOMB

(Suite)

Vers le couchant le ciel nuancé se rechauffait de pourpre: les berges étaient désertes. Désertes les plages de sable blond, la digue élevée contre les inondations, et l'on eût dit que cette eau, que ce ciel, ces bords verdoyants, ce pont de Feugeroles qu'on apercevait au tournant de la rivière, si léger qu'on l'eût cru suspendu à des fils d'araignée, et le clocher lui-même placé en avant du village comme une figure sainte à la proue d'un navire, tout n'avait l'autre fin que de réjouir les yeux de ceux qui semblaient être les mar-

chands de cette douceur tranquille.

Les mains jointes, Germaine pensait. Martin-Pêcheur, l'air indolent et farouche, laissait trainer ses doigts dans l'eau claire: Fred se travaillait: bien que le flot l'emportât, pour le plaisir, il s'écraimait à ramer.

— Ne "fatiguez" donc pas tant, jeta l'homme, avec un sourire narquois. Nous arriverons toujours assez tôt!

Et dans ses yeux passa un éclair qui en alluma l'habituelle nonchalance. Germaine songea à des choses que son père lui avait racontées sur ces riverains de la Garonne qui, les jours d'inondations, se lancent sur les eaux limoneuses, au risque d'être entraînés dans un remous, et

crochent, de leur gaffe, les épaves à la dérive.

Martin-Pêcheur était bien de cette race. Il n'aimait point le travail de la terre, ni celui de l'atelier qui enchaîne les hommes à une besogne fixe. Pour lui, il n'y a de vrai que les longues paresseuses sur la rivière, l'oeil fixé sur un bouchon qui flotte.

— C'est si bon de ne rien faire! déclara-t-il tout à coup.

Fred abonda aussi dans ce sens. — Ah! vous avez bien de la chance, vous! déclara-t-il. On ne vous a jamais enrôlé dans un collège!

— J'aurais sauté par dessus le mur.

— Et au régiment, comment avez-vous fait, alors?

L'homme montra sa main droite qui manquait deux doigts.

— Ceci m'a exempté, dit-il. Un accident d'enfance. J'aimais mieux. C'est ennuyeux d'obéir!

— Tu vois, Germaine, je ne suis pas le seul à penser ainsi. Que je voudrais donc rester à Feugeroles!

... Et dire qu'avant un mois, il me faudra songer au départ! Les de Barbarens sont veinards, eux. Ils sont externes! Et cette année ils auront un abbé pour les aider à faire leurs devoirs: moi, il faudra que je

me débrouille tout seul!

— Ce sera une excellente chose! Jusque-là tu as peut-être trop compté sur mon aide... Je ne t'engage pas à prendre modèle sur tes amis de Barbarens. Je n'ai fait que les entrevoir, mais il m'a semblé qu'ils étaient destinés à augmenter le nombre de ces inutiles que papa a en horreur.

— Quand on est riche, on a raison de ne pas prendre la place des autres...

— On a beau être riche, on ne doit pas se croiser les bras!

— Regarde plutôt M. Rochabey! Il ne fait rien, lui! Que suivre sa mère dans tous ses déplacements, et peut-être y avoir une vie plus agréable que la sienne... Voir sans cesse des pays nouveaux... Reposer ses yeux sur de beaux horizons, écarté de soi tout ce qui est laid, ennuyeux... Quel réveil...

— Fred, si tu ramais.

— Puisque je vous dis que ce n'est pas la peine, déclara-t-il. L'eau nous porte... Rien ne nous presse... Nous arriverons toujours assez tôt!

Le silence descendit doucement sur eux. Dans la paix du soir, une songeait à Servan Rochabey que son frère venait d'évoquer.

— Il est regrettable qu'il n'ait pas mieux employé sa vie, pensa-t-elle. Il a certainement une nature généreuse; il eut pu faire du bien...

Souvent, pendant la trop grande tranquillité des vacances, lorsque Fred canotait ou s'en allait à bicyclette par les routes poudreuses, assise auprès de la cousine Lestampion, dans la pièce boisée qu'on appelait la bibliothèque, parce qu'on y voyait quelques livres derrière des vitres, tout en ayant l'air, par déférence, d'écouter les nouvelles du village ou de se prêter à d'interminables combinaisons de toilette, Germaine laissait voyager son esprit.

Elle suivait son père, dans le poste avancé au-delà d'Oudjida où il avait été envoyé; elle essayait de se figurer le site dans la montagne, le torrent, les cascades, les tentes blanches sur une plate-forme rocheuse, et, plus haut, le village marocain où l'ennemi veille toujours.

Son souvenir revenait aussi aux deux après-midi de soleil qui lui avaient fait connaître les Rochabey. Ils n'étaient point de ceux qu'on oublie lorsqu'on ne les voit plus. La voix de la mère surtout était restée dans la mémoire de Ger-

maine, comme une musique et ses yeux s'obscurent, pensait-elle, l'encore que les yeux, couleur de

L.A.C.J.C.

LES CONDITIONS SOCIALES DE NOTRE COMMERCE

M. Wilfrid Guérin, secrétaire-général de l'A.C. J.C., traite de l'aspect social du commerce canadien-français — Le sermon de Mgr Guillaume Forbes, évêque de J. liette.

La deuxième séance d'étude du congrès de l'A.C.J.C. M. Wilfrid Guérin a longuement exposé les conditions actuelles du commerce canadien-français au point de vue social. Il a abordé, à la solution du problème des principes, des applications et des statistiques qui ont été vivement appréciées des congressistes.

Rapport de M. Wilfrid Guérin

M. Guérin envisage l'aspect social du commerce canadien-français sous deux problèmes: l'entente des employeurs et des employés du commerce canadien-français, et l'entente entre vendeurs et acheteurs.

Pour le premier, le rapporteur énumère les devoirs mutuels des patrons et de leurs employés; dans l'ensemble, les relations sont satisfaisantes, grâce aux établissements de commerce de famille dans les centres ruraux et aussi dans les quartiers excentriques des grandes villes.

Les devoirs des patrons concernent la protection de la personne physique et morale des individus, de la famille et de la profession. En général la ventilation, l'aération, le chauffage des établissements de commerce canadiens-français sont conformes aux lois de l'hygiène, sauf chez les Juifs; cependant, on peut regretter l'éclairage artificiel d'un trop grand nombre de magasins. De plus, les patrons ont le souci de l'hygiène physique en couvrant d'assurances les risques d'accidents; dans quelques établissements, l'hygiène morale n'est guère respectée en ce qui concerne le repos dominical, et trop souvent, des patrons ne se font aucun scrupule de faire travailler leurs employés, les jours de fêtes d'obligation, ou même de les faire travailler sans payement par tout le pays.

Les patrons canadiens-français manifestent tous les égards voulus au travail féminin et savent le protéger contre tous les dangers de la promiscuité. Les conditions anormales qui tendaient à supplanter le travail masculin par l'emploi des femmes semblent avoir disparu.

Le salaire masculin et féminin, est proportionné à peu près au travail fourni; il ne permet aux employés de fonder un foyer qui leur soit économique et qui possèdent quelques années de services. Les heures de travail sont trop longues dans certaines localités, là où il n'existe aucun règlement municipal pour régler cette question. Les employés n'ont qu'un intérêt purement matériel pour le succès des entreprises de leur patron, sauf dans les localités et les commerces où existent quelques genres de participation aux bénéfices sous forme de boni ou de commissions.

Le rapporteur souligne ensuite les avantages d'ordre social que l'enquête a révélés en faveur de syndicats patrons-concessionnaires. Avant d'aborder le sujet des devoirs de l'employé, M. Guérin affirme le droit et le devoir de l'employé de se syndiquer, et il remarque un sentiment non pas d'antipathie, mais d'indifférence chez le patron vis-à-vis des syndicats d'employés. Il déplore leur petit nombre malgré le statut légal que la législature de Québec a reconnu aux Syndicats catholiques et nationaux, à sa dernière session.

Les syndicats qui existent développent la compétence professionnelle, non pas autant par l'établissement de cours de formation technique que par le développement du sens social chez les employés. Ils développent aussi une étude soignée chez les employés pour arriver à une véritable compétence et pour conserver l'honnêteté assez généralement reconnue.

Le rapporteur fait mention du changement appréciable attribué à l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce dont une équipe d'enquêteurs a dit que la fondation d'un cercle est une bénédiction pour la localité.

La deuxième partie du rapport traite des relations entre acheteurs et vendeurs. M. Guérin se demande si la plus grande partie des acheteurs canadiens-français exerce un bien scrupuleusement leur devoir social en résistant aux tentations du luxe exagéré que le réclame et les affiches développent dans le peuple par la voie de la publicité. Il fait allusion à l'influence des journaux jaunes dont la publicité commerciale et sensationnelle aide le goût du luxe d'une façon scandaleuse.

Une autre tentative d'affaiblissement social qui existe dans certaines classes populaires, c'est l'achat à crédit et à termes payables par versements hebdomadaires ou mensuels; l'enquête révèle des cas d'une nature commerciale scandaleuse.

Le rapporteur cite le cas d'un marchand qui après avoir fait signer à un pauvre client un contrat de vente, a raison de versements hebdomadaires, fit faire à ce client, un dépôt représentant exactement le prix de revient, pour lui, de la marchandise qu'il vendait. Le client, exploité, ne put continuer ses paiements, et la marchandise fut retournée au marchand qui continue encore aujourd'hui son triste métier, aux dépens d'ouvriers canadiens-français.

Le notaire Guérin fait remarquer que la création d'un syndicat patronal professionnel serait une excellente idée puisqu'un tel syndicat permettrait aux patrons de se tenir

à des pratiques de piété qu'elles ont choisies, et qui font bon marché de certains préceptes de la loi naturelle. Ces âmes n'ont pas compris le précepte de saint Paul: *in caritate facientes*. Il y a de l'illotisme dans leur vie spirituelle, il y a de la fausseté. Cette fausseté peut être chez beaucoup d'âmes, inconsciente; mais elle n'en est pas moins nuisible, parce que Dieu ne trouve pas en elles cet ordre qu'il veut voir régner dans toutes ses œuvres.

Ainsi donc nous devons être vrais. C'est là le premier fond sur lequel travaille la grâce. La grâce ne détruit pas la nature; elle la suppose, et elle suppose les opérations propres qui en dérivent. Loin de se heurter, la grâce et la nature dans ce qu'elle a de bon et de pur s'harmonisent en concertant chacune leur œuvre et leur beauté propres. C'est en exerçant nos facultés d'intelligence, de volonté, de sensibilité, d'imagination, que notre nature humaine, même ornée de la grâce, doit accomplir ses opérations; mais ces actes qu'il dérivent de la nature, sont, par la grâce, élevés au point d'être dignes de Dieu.

C'est ce que saint Paul indique par ce mot: *in caritate*. Dans la charité, c'est-à-dire d'abord, dans cette charité fondamentale, essentielle, qui fait que nous rapportons tout entiers à Dieu, nous trouvons en lui le bien suprême que nous préférons à tout autre bien; c'est le fruit de la grâce qui nous rend agréables à Dieu au point que nous sommes ses enfants. Il est vrai que la charité surnaturelle n'est pas la grâce; mais toutes deux vont de pair. La grâce élève notre être; la charité transforme notre activité. Grâce et charité sont toujours unies; le degré de l'une marque le degré de l'autre; toute faute grave, de quelque nature qu'elle soit, tue en nous, à la fois, et la grâce et la charité.

La grâce sanctifiante doit être la source où s'alimente notre activité humaine. Elle est le principe intérieur d'où émane toute l'activité surnaturelle. C'est elle qui nous fait Christ est la source unique et qu'il fait circuler en notre âme pour la rendre vivante et féconde.

Ne oublions pas, M. F., Jésus seul est la source de la vie surnaturelle, toute notre activité, toute notre existence n'a de valeur pour la vie éternelle que pour autant que nous sommes unis au Christ par la grâce. Sinon, on a beau s'agiter, se dépenser, accomplir les actions les plus éclatantes aux yeux des hommes; devant Dieu, toute cette activité est sans fécondité surnaturelle, sans mérite pour la vie éternelle.

Vous me direz: "Ces actions sont-elles donc mauvaises?" Non pas nécessairement. Si elles sont honnêtes, elles ne laissent pas d'être agréables à Dieu, et, parfois, les récompense par des faveurs temporelles; elle donnent à celui qui les accomplit un certain mérite au sens large du mot; ou plutôt, il y a quelque convenance à ce que Dieu ne les laisse pas sans récompense. Mais, comme la grâce sanctifiante fait défaut, il n'y a pas, entre ces actions et l'héritage éternel que Dieu n'a promis qu'à ceux qui sont ses enfants par la grâce, la proportion nécessaire: Dieu ne peut reconnaître dans ces actions le caractère surnaturel requis pour qu'il les compte pour l'éternité.

Rapportons donc à Dieu, fin dernière et béatitude éternelle, toute notre vie. La charité de Dieu nous possède avec la grâce sanctifiante, doit être le mobile de toute notre activité. Quand nous possédons la grâce divine en nous, nous réalisons le vœu de Notre-Seigneur, nous demeurons en Lui, et Lui demeure en nous, avec le Père et l'Esprit Saint. La Trinité Sainte, qui habite vraiment en nous comme dans un temple, n'y demeure pas inactive: elle demeure pour nous soutenir sans cesse.

Vous savez que dans l'ordre naturel Dieu, par son action, nous soutient sans cesse dans l'existence et dans l'exercice de nos actes: c'est le concours divin. Ce concours divin existe aussi dans l'ordre surnaturel; nous ne pouvons jamais agir surnaturellement que si Dieu nous donne la grâce d'agir. Cette grâce se manifeste, elle fait partie de cet ensemble admirable qui, avec la grâce sanctifiante, les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, constitue l'ordre surnaturel. Dans l'exercice ordinaire de la vie surnaturelle, la grâce actuelle n'est autre que le concours divin, se manifestant d'une manière spéciale. Pour dissiper les ténèbres de l'intelligence, illumination particulière, et force plus grande donnée à la volonté, contre ses faiblesses et les distractions de la recherche du vrai bien provenant de la concupiscence, du démon et du monde. Ce secours particulier, Dieu l'a promis et l'accorde surtout à la prière.

Nous venons de voir ce que saint Paul entend par *in caritate* dans la vérité et la charité. Il ajoute qu'il nous faut croire par toutes choses en celui qui est la tête, le Christ.

Cette vie de la grâce, dont nous avons reçu le germe au baptême, doit, en tant que cela dépend de nous, se développer et s'épanouir. Notre-Seigneur nous le dit: "C'est la gloire de mon Père que vous portiez beaucoup de fruits" (S. Jean, XV, 8). Que nous portions beaucoup de fruits, c'est-à-dire que notre perfection ne demeure pas médiocre, mais que notre vie spirituelle soit intense. N'est-ce pas pour cela que Jésus est venu, qu'Il a donné son sang, qu'Il nous fait part de ses mérites infinis? Il est venu pour que la vie divine abonde en nous, jusqu'à en déborder" (S. Jean, X, 10). Demandons-lui de nous apprendre, par son Eglise, à quelles sources nous devons puiser pour trouver l'abondance de ces eaux vives.

Les sacrements sont les principales sources de l'accroissement de la vie divine en nous. Ils agissent en nos âmes *ex opere operato* par la vertu de l'œuvre accomplie par leur divin Auteur. Il faut seulement que nul obstacle ne s'oppose en nous à leur opération. L'Eucharistie est, de tous les sacrements, celui qui augmente le plus la vie divine en nous, parce que nous y recevons le Christ, personne, nous buvons à la source même des eaux vives.

Je ne veux pas, M. C. F., m'arrêter à exposer la nature et les conditions de l'action des sacrements dans la loi de progrès de la vie surnaturelle. Mais je veux vous montrer, qu'en dehors des sacrements, et pour que les sacrements eux-mêmes puissent produire en nous des fruits plus abondants, cette vie spirituelle se perfectionne par l'exercice des vertus.

Que sont-elles ces vertus? Ce sont des puissances d'agir surnaturellement, des forces qui nous rendent capables de vivre en enfants de Dieu et de parvenir à notre béatitude éternelle. Le Concile de Trente, quand il parle de l'accroissement de la vie divine en nous, distingue avant tout la foi, l'espérance et la charité; par elles nous pouvons connaître Dieu, espérer en lui, l'aimer d'une façon surnaturelle, digne de notre vocation à la gloire future et de notre condition d'enfants de Dieu. Ces vertus théologales sont d'admirables principes, de merveilleuses puissances pour vivre de la vie divine, tant que nous sommes ici-bas. Connaître Dieu, tel qu'il s'est révélé par Notre-Seigneur; espérer en lui et dans cette béatitude qui nous promet par suite des mérites de Son Fils Jésus; l'aimer de préférence à tout; nous ne pouvons rien faire de mieux, pour réaliser notre qualité d'enfants de Dieu et tendre à l'acquisition de cet héritage éternel, que nous sommes appelés à partager avec le Christ, devenu notre frère aîné.

Dieu a mis libéralement en nous ces puissances. Mais, n'oublions pas que, si elles nous sont données sans notre concours, elles ne se maintiennent pourtant ni ne progressent sans nos efforts. Il est de la nature et de la perfection d'une puissance d'accomplir l'acte qui lui est corrélatif; une puissance qui demeurerait inerte, par exemple une intelligence qui ne produirait jamais d'acte de pensée, n'arriverait jamais à la fin et lui est due. Les facultés ne nous sont données que pour que nous les mettions en jeu.

Bien qu'elles soient infuses, les vertus théologales n'échappent pas à cette loi de perfectionnement; si elles demeurent inutilisées, ce sera au grand détriment de la perfection de notre vie surnaturelle. L'exercice ne les fait pas naître, c'est vrai; autrement, elles ne seraient pas infuses; pour la même raison, c'est Dieu seul qui les augmente lui-même en nous. Aussi le saint Concile de Trente nous dit-il de solliciter de Dieu l'accroissement de ces vertus. Voyez dans l'Evangile, les Apôtres demandant à Notre-Seigneur d'augmenter en eux la foi; saint Paul écrit aux fidèles de Rome qu'il demande à Dieu de faire abonder en eux l'espérance; il supplie le même le Seigneur d'augmenter la charité de ses chers Philippiens (S. Luc, XVII, 5; Rom. XV, 13; Phil., I, 9).

À la prière, à la réception des sacrements, il faut joindre l'exercice. Si Dieu est la cause efficiente de l'accroissement des vertus en nous, nos actes, faits en état de grâce, en sont la cause méritoire. Par nos actes, nous méritons que Dieu augmente en nous ces vertus si nous sommes de plus l'exercice produit en nous la facilité à en accomplir les actes. Et c'est là un point très important, parce que ces vertus sont proprement les vertus de notre état d'enfants de Dieu.

C'est particulièrement la charité que nous devons exercer. Quand nous serons parvenus au terme, la foi et l'espérance s'évanouiront; la foi fera place à la vision, et l'espérance à la possession, et de cette vision parfaite, de cette possession assurée, rayonnera l'amour qui n'aura point de fin. C'est pourquoi, dit saint Paul, la charité est la plus éminente des trois vertus théologales.

Cette place d'honneur, la charité la tient déjà ici-bas. Lorsqu'elle accompagne les autres vertus dans leur exercice, la charité leur donne une nouvelle efficacité, elle est le principe d'un nouveau mérite. C'est par la charité que nous imitons plus parfaitement le modèle par excellence, Notre Seigneur Jésus-Christ.

Mais, me direz-vous, s'il en est ainsi, ne suffirait-il pas de s'en tenir à la charité? Ne rend-elle pas les autres vertus inutiles? — Ce serait une grave erreur que de le croire, parce que, trésor d'un plus grand prix et plus exposé que les vertus de foi et d'espérance, qui ne sont détruites en nous que par des fautes graves directement contraires à leur objet, — par exemple, l'hérésie et le désespoir, — la charité est détruite, comme la grâce qui est sa racine, par toute faute mortelle, de quelque nature que soit cette faute.

C'est pourquoi il faut la protéger de toutes parts; et c'est là le rôle des vertus morales. Ces vertus sont comme les gardes de l'amour; par elles, l'âme écarte les fautes vénielles délibérées et les fautes graves qui menacent la charité. Le cadre de cet entretien ne me permet pas de faire un exposé de ces vertus morales. Qu'il me suffise de vous rappeler, comme le nom l'indique, que ces vertus doivent régler nos moeurs. C'est-à-dire, les actions que nous devons librement accomplir pour mettre notre conduite d'accord avec la loi divine

(commandements de Dieu, préceptes de l'Eglise, devoirs d'état), et ainsi attendre notre fin dernière. Elles sont très nombreuses; mais toutes se ramènent ou se rattachent à quatre grandes vertus appelées cardinales.

Ces vertus sont à la fois naturelles ou acquises, et surnaturelles ou infuses. Elles ont le même champ d'action, et le concours des vertus morales acquises est nécessaire au plein épanouissement des vertus morales infuses. Un semblable échange de service existe entre les vertus morales acquises et infuses et la charité, comme je l'ai insinué, en disant que les vertus morales sont les protectrices et les gardes de l'amour. Et la charité, avouons-le, à son tour, elle est puissante et ardente, tourmente les autres vertus, en leur donnant un éclat particulier et un nouveau mérite.

Nous avons surtout considéré nos devoirs vis-à-vis de la grâce et des vertus dans le domaine de notre coopération. Mais, nous n'avons pas dû publier que c'est Dieu qui est l'auteur premier et principal de notre salut. "Ne nous glorifions pas dit le Concile de Trente, comme si nous faisons tout nous-mêmes; mais Dieu est si riche en miséricorde qu'il veut récompenser les dons qu'il met lui-même en nous". "Ce que je suis, dit saint Paul, c'est par la grâce de Dieu que je le suis; et il ajoute: Je n'ai pas laissé sa grâce inactive en moi".

Vivons donc, mes Frères, de toute l'énergie de notre être, par l'exercice méritoire des vertus, surtout des vertus théologales, et par cette disposition foncière de tout faire pour la gloire de notre Père céleste, visons, dis-je, à laisser l'action de Dieu et de l'Esprit Saint, s'épanouir en nous avec le plus de liberté possible; c'est par là que nous croîtrons dans le Christ qui est notre tête. Puissions-nous être parvenus, à la fin de notre existence ici-bas, à l'âge de la perfection du Christ, à cette plénitude de vie et de béatitude que Dieu a voulue pour chacun de nous, en nous prédestinant dans Son Fils bien-aimé, Amen.

Collection La "Liseuse"

- Romans à mettre dans toutes les mains. Format de poche, 30 s.; par la poste, 35 s.; la douz., port en plus, 83.00. Henri Ardel, Tout arrive. Champoll, Soeur Alexandrine. M. Aigueperse, A dix-huit ans. A. Lichtenberger, Notre Minnie. Jean de la Brète, Almer quand même. Exaline LeMaître, La méprise de Collette. Henriette Besançon, A la recherche d'une perle. Jacques Vincent, Vaillante. Jacques des Gachons, Le mauvais pas. Alexis Noël, Petite se marie. Jules Pravioux, Le nouveau docteur. Jean de la Brète, Un caractère de Française. Henry Gréville, Jolie propriété à vendre. Alice Decaen, Jacotte et son cousin. M. Aigueperse, Le mal du pays. Alice Pujol, Rose Perrin. Champoll, Cas de conscience. Un nouveau titre tous les mois. Service de Librairie du "Devoir", 336 Notre-Dame est, Montréal. Téléphone Main 7460.

PETIT CARNET

BLAIN-LAMOUREUX Le 12 juillet prochain, à 9 heures, sera célébré le mariage de Julie de Verchères le marquis de Mlle Yvonne Lamoureux à M. Antonio Blain, instituteur à Montréal. Pas de faire-part. Chemin de fer National du Canada

MONTREAL-TORONTO-HAMILTON-LONDON

La voie double du Chemin de fer national du Canada entre Montréal, Toronto, Hamilton, London, fournit aux voyageurs le maximum de confort en voyage. L'Intercolonial Limitée part de Montréal, gare Bonaventure, tous les jours à 10 h. a.m. pour Toronto, Hamilton, London, etc.

Un service également attrayant est fourni dans l'autre direction, les trains partant de Montréal à 10.00 p.m. et à 11.00 p.m. tous les jours. Un train supplémentaire part de Montréal pour Toronto à 7.30 p.m. Wagon-salon et buffet au train de jour, wagon-club-boudoir à compartiments aux trains de nuit.

Pour les trains circulant d'après l'heure normale de l'est, le système de l'économie de la lumière marque une heure d'avance. Pour autres renseignements, retenue de places, etc., s'adresser au bureau des billets de la ville du chemin de fer National du Canada, 230, rue St-Jacques, Montréal, Main 3620. (rév.)

Saumon Rouge VICTORIA Incomparable pour Salades! LAPONTE-MARTIN LIMITÉE MONTREAL-OTTAWA

TELEPHONE EST-8000 Dupuis Frères Soies d'Eté SOIE PONGEE SATIN BARONNET NOIR CREPE SOIE FUGI BLANCHE

FOURNITURE de MAISON 20 Carpettes Bruxelles 9 x 12 pieds. Régulier 44.75 pour 29.00 TAPIS BALMORAL anglais, pour escalier ou passage. Dessins orientaux sur fond bleu ou vieux rose. Prix régulier 1.90; mercredi, 100 ver- 1.39

Au Rayon des Meubles SOFAS-LITS; cadre en acier, sommier quadrillé, matelas bien rempli et recouvert en jolie cretonne ou en denim 10.75 vert. BERCEUSES à bras pour véranda; cadre en bois franc fini doré, matelas, rouge ou vert; siège en osier tressé serré 4.90

Robes - Tabliers POUR DAMES 98 Prix régulier 1.49 pour Guingan à dessins quadrillés et percale de qualité garantie bien se laver; choix de nuances pâles ou foncées; modèles genre passant par-dessus la tête et manchés kimono; garnitures de poche, ceinturon et biais de couleur faisant contraste. Nuances: rose, bleu ciel, mauve, canari, gris, marine et noir; grandeurs: 36 à 42.

Costumes de Bain Jersey tout laine; modèle tout d'un morceau avec jupe à même; garniture de biais de nuance faisant contraste; grandeurs: 36 à 44 2.98

Bonnets de Bain dans un choix de jolies nuances; qualités de 25 à 25 — 2 pour 2.5 variété de nuances; qualités de .49 et .69 pour .39

Middies blancs avec col détachable, genre matelot; grandeurs: 36 à 44; qualité de 2.50 pour 1.79

Robes élégantes en organdi et percale; variété de modèles; qualité de 5.00 1.98 pour. Au premier, en haut

Dupuis Frères LE MAGASIN DU PEUPLE SERVICE SPECIAL TEL. EST 8000